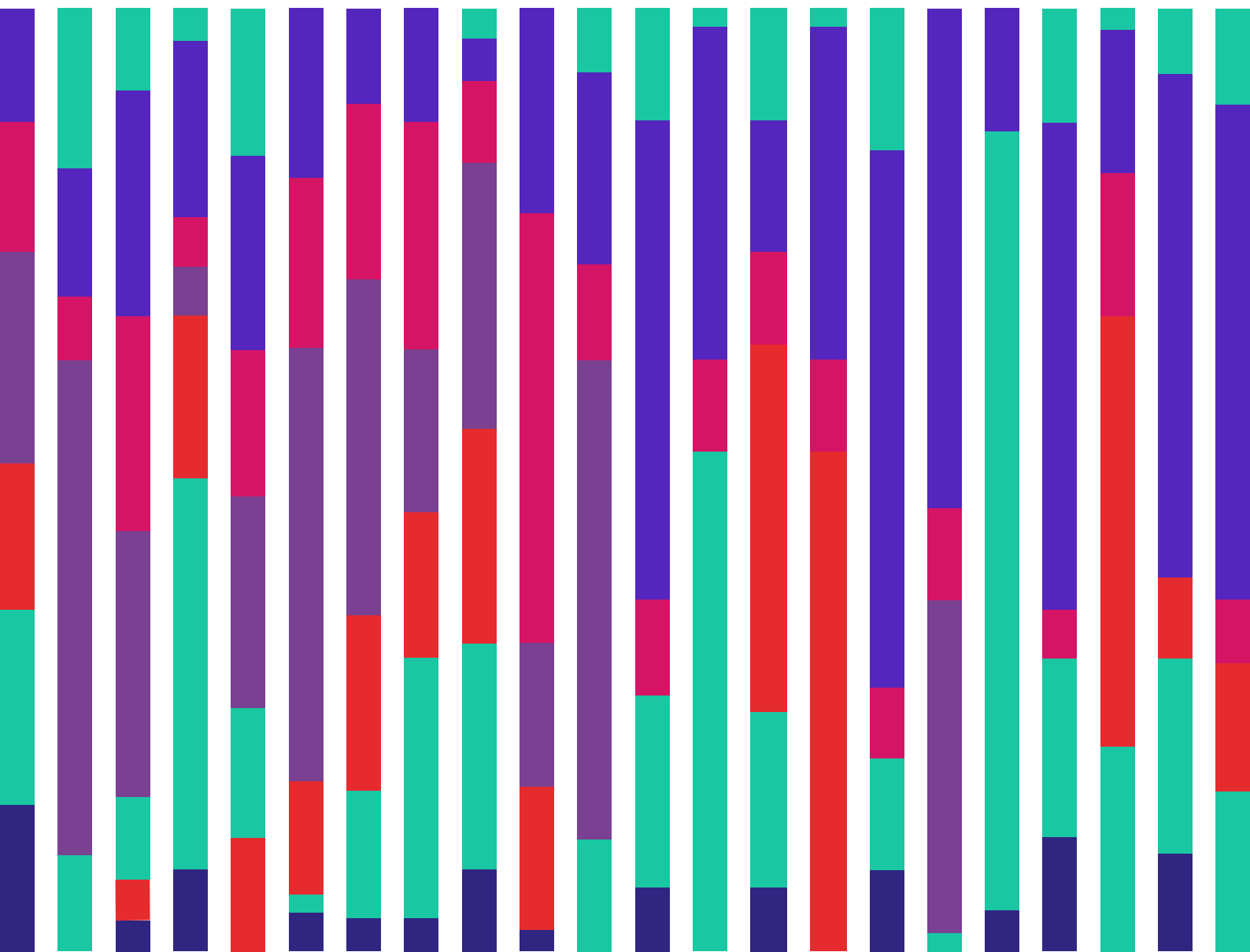


L'IMPACT SOCIAL DES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

Rapport national de l'expérimentation CAE-IMPACT





Ce rapport a été réalisé par Coopérer Pour Entreprendre avec le concours d'Ellyx, cabinet d'innovation sociale.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Concevoir, expérimenter et diffuser des outils et des démarches d'évaluation d'impact social ». Cette publicité n'engage que son auteur et le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

2

CAE-IMPACT : La démarche

- Les CAE, un concept spécifique d'entrepreneur individuel et de salarié au sein d'un collectif
- Les objectifs de CAE-IMPACT
- Les grandes étapes et parti-pris de CAE-IMPACT
- une démarche participative
- Quels impacts étudier : le parti-pris d'une démarche à 360°
- Analyse et restitution

22

CAE-IMPACT : Les résultats du consortium

22

- Diversifier les publics d'entrepreneurs

25

- Sécuriser les parcours par l'accès aux droits

33

- Faciliter l'activation du projet entrepreneurial

38

- Consolider l'activité par l'acquisition et le développement de compétences techniques, démocratiques et coopératives

41

- Renforcer le succès du projet entrepreneurial par son insertion dans une économie de la coopération et de l'entraide

46

- Optimiser la qualité de vie au travail et par le travail

49

- Développer un mode d'entreprendre impactant en termes d'innovation et de responsabilité sociale

53

- Favoriser l'activité sur tous les territoires

59

- Optimiser et rationaliser les financements publics de prise en charge de la non-employabilité

CAE-IMPACT

La démarche

LES CAE, UN CONCEPT SPÉCIFIQUE D'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL ET DE SALARIÉ AU SEIN D'UN COLLECTIF COOPÉRATIF

Les CAE ont été créées dans les années 2000 pour offrir une alternative entrepreneuriale sécurisante dans un contexte de développement de l'entrepreneuriat isolé et peu protecteur. Jusqu'en 2014, les CAE agissaient en tant que SCOP sans bénéficier de statut différencié. Depuis la Loi ESS de 2014, elles bénéficient d'une reconnaissance légale et d'un cadre d'action défini avec des obligations et des dispositifs financiers et réglementaires dédiés.

- ✓ Les CAE permettent à un individu de mener une activité d'indépendant en transformant son chiffre d'affaire en salaire grâce à un CDI avec la protection sociale associée.
- ✓ Ceci tout en bénéficiant d'accompagnement économique et d'appui à la gestion et à l'administration de son activité (gestion comptable, bulletins de paie, déclarations administratives diverses...).
- ✓ Les porteurs de projet et les entrepreneurs-salariés peuvent s'appuyer sur les compétences et réseaux des équipes d'appui, salariés permanents de la structure mais aussi des autres entrepreneurs, via une animation assurée par la CAE : formations, rencontres collectives, thématiques récurrentes ou ponctuelles, projets menés collectivement....
- ✓ En tant que membre d'une SCOP, les entrepreneurs ont vocation à devenir sociétaires et ainsi prendre part à la gouvernance de leur structure.

Le modèle CAE est en plein essor. De plus en plus de CAE sont créées avec des formats, visions, modes d'accompagnement et de gouvernance diversifiés ; certaines se définissant davantage comme des structures d'intérêt général, ayant vocation à accompagner tout type de porteur de projet ; d'autres s'inscrivant davantage dans l'intérêt collectif partagé par un groupe d'entrepreneurs.

Cette diversité se reflète dans les modèles économiques des CAE. Celles se réclamant d'une mission d'intérêt général seront généralement subventionnées par différents acteurs publics (métropoles, communautés d'agglomération, conseils départementaux, conseils régionaux, État, Europe, financeurs privés) pour réaliser leur mission d'accompagnement, et ce à des hauteurs différentes. En contrepartie de ces soutiens, les CAE sont tenues de rendre des comptes et sont invitées de plus en plus à présenter l'impact de leur activité, sans toutefois disposer d'outils pertinents pour le faire.

LES OBJECTIFS DE CAE-IMPACT

Créée en 2000, Coopérer Pour Entreprendre (CPE) a pendant 20 ans été un réseau exclusivement dédié aux coopératives d'activités et d'emploi. En 2020, CPE s'est transformé en SCIC, avec un périmètre élargi autour de l'entrepreneuriat collectif, avec un ancrage fort des CAE (67 sont sociétaires en 2020).

Depuis 2019, CPE pilote le premier programme de mesure d'impact social des CAE, baptisé « CAE-IMPACT ». Retenu avec 4 autres programmes nationaux par le Fonds social européen, dans le cadre du programme opérationnel national « Concevoir, expérimenter et diffuser des outils et des démarches d'évaluation d'impact social », CAE IMPACT répond à plusieurs objectifs :

Objectif 1 Mesurer avec fiabilité l'impact social des CAE.

Objectif 2 Servir la stratégie des CAE.

Objectif 3 Participer à la structuration de l'innovation sociale en matière d'accompagnement des transformations du travail.

Objectif 1 / Mesurer avec fiabilité l'impact social de la CAE

→ *Des indicateurs pertinents*

- ✓ la création d'un référentiel d'indicateurs spécifique et adapté aux CAE.
- ✓ permettant d'évaluer des impacts jusqu'alors implicites, comme la qualité de vie au travail ou la coopération.
- ✓ permettant d'aborder l'impact de la CAE sur plusieurs dimensions : pour la personne comme pour le territoire.

→ *Un protocole robuste*

- ✓ un accompagnement externe assuré par des experts en mesure d'impact.
- ✓ une démarche de généralisation précédée par une phase de test associant un échantillon représentatif de CAE.

→ *La production effective d'études d'impact, grâce à :*

- ✓ un protocole prenant en compte les capacités de mobilisation des CAE et de leur système de collecte de données.
- ✓ un accompagnement à la réalisation effective d'études d'impact.

Objectif 2 / Servir la stratégie des CAE

Ce programme doit permettre aux CAE d'animer une démarche stratégique collective, donnant toute leur place aux entrepreneurs et permettant d'analyser les écarts, positifs et négatifs, entre leurs objectifs et la portée de leurs actions.

Cette action s'inscrit dans une démarche d'outillage stratégique des CAE portée par Coopérer pour Entreprendre.



La démarche CAE-IMPACT a vocation à servir la stratégie des CAE comme un outil de pilotage de cette stratégie, et non pas exclusivement comme un outil de justification de leur impact.

C'est pour cela que la démarche initiée s'inscrit dans la durée et qu'elle est portée par Coopérer pour Entreprendre. En effet, cela permet de suivre les évolutions des CAE au fil des années, de nourrir la stratégie et d'accompagner les évolutions des CAE au prisme de leur impact. Ainsi, le démarche et les outils construits ont vocation à s'intégrer au process et au fonctionnement « normal » des CAE en contribuant à repenser leurs interventions, leurs modes d'accompagnement, leur relation au territoire, leurs orientations stratégiques, etc.

Ellyx

CAE-Impact : une démarche de long terme

La démarche CAE-IMPACT a été pensée de façon à s'intégrer dans le quotidien des CAE. La publication d'une étude d'impact pourra être réalisée tous les trois ans, les outils étant par ailleurs mobilisables sur différentes temporalités :

- ✓ Le questionnaire pourrait être administré tous les trois ans, en raison du temps d'analyse nécessaire.
- ✓ La matrice coût-bénéfice pourrait être annualisée. Elle sera en partie automatisée via l'outil de gestion sociale et d'accompagnement enDI, qui permet d'ores et déjà de collecter et d'organiser les données individuelles qui servent au suivi du parcours contractuel et du parcours d'accompagnement dans les CAE. Dès novembre 2020, une nouvelle version d'enDI* permettra d'intégrer des informations sur la couverture sociale et les parcours antérieurs.



*enDI est la plateforme de gestion pour les indépendants en collectif développé par Coopérer pour Entreprendre. Pour en savoir plus : <https://endi.coop>

Objectif 3 /

Participer à la structuration de l'innovation sociale en matière d'accompagnement au retour à l'emploi et à l'entrepreneuriat

- ✓ Les résultats de l'ensemble de la démarche, méthodologie employée, mise en œuvre réalisée, obstacles rencontrés, leviers déployés et résultats obtenus, seront communiqués à l'ensemble des parties prenantes, ainsi qu'aux instances de réflexion de l'économie sociale et solidaire sur les mesures d'impact (Fonda, Avise, Labo ESS...).
- ✓ Les productions réalisées seront en licence creative commons et d'accès gratuit.
- ✓ Cette démarche pourra également constituer un apport utile pour approfondir et éclairer d'un jour nouveau les connaissances sur l'entrepreneuriat collectif et les transformations du travail.
- ✓ La méthodologie et les outils créés pourront enfin nourrir les travaux et réflexions des collectifs d'entrepreneurs et les structures qui les rassemblent ou accompagnent, comme les tiers-lieux.

Les freins à la mise en place d'impact dans les petites et moyennes structures de l'ess

Le coût financier (confier son étude d'impact à un prestataire extérieur revient en moyenne à 50 K€), le temps passé et la lourdeur de la démarche, ou encore le manque d'utilité perçue sont autant de freins à l'intégration d'études d'impact social dans les petites et moyennes structures de l'économie sociale et solidaire. Le risque de mise en concurrence entre acteurs, en particulier d'un même territoire doit également être souligné. Concernant les CAE, bien que reposant toutes sur un socle commun, leur ancienneté, les spécificités de leurs stratégies et positionnements induiront de fait des impacts différents. Une CAE disposant d'un programme d'action spécifique auprès des jeunes ne pourra disposer de la même étude d'impact qu'une autre intervenant sur des programmes de revitalisation industrielle. La non-prise en compte de ces spécificités pourrait ainsi aboutir à « lisser » trop fortement les impacts spécifiques et favoriser des situations de mises en concurrence non propices à la coopération entre acteurs.

LES GRANDES ÉTAPES ET PARTI-PRIS DE CAE-IMPACT

CAE IMPACT, c'est

- La conception d'une méthodologie d'étude d'impact adaptée aux CAE.
- Testée au sein d'un panel de 7 CAE volontaires.
- Pour être ensuite déployée nationalement vers les CAE et d'autres acteurs éventuellement à partir de 2021.

Initiée dès janvier 2019, la phase de conception et d'expérimentation de la démarche s'est étendue sur 24 mois, permettant de constituer l'équipe projet, de concevoir l'ensemble de la démarche et ses outils et de les tester.

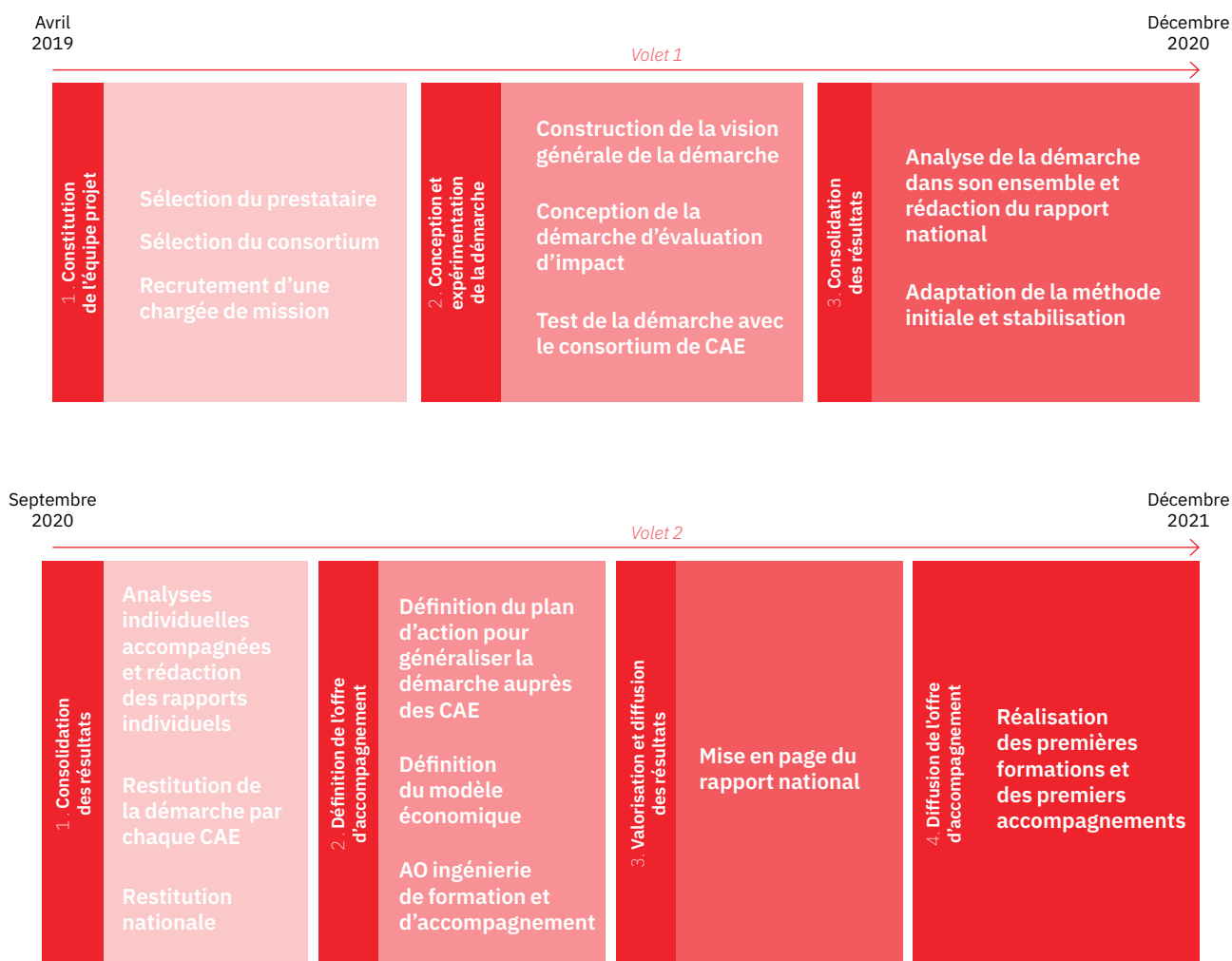


Figure 1 - Étapes du projet CAE Impact

Pour ce faire, CPE a fait appel au cabinet Ellyx.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

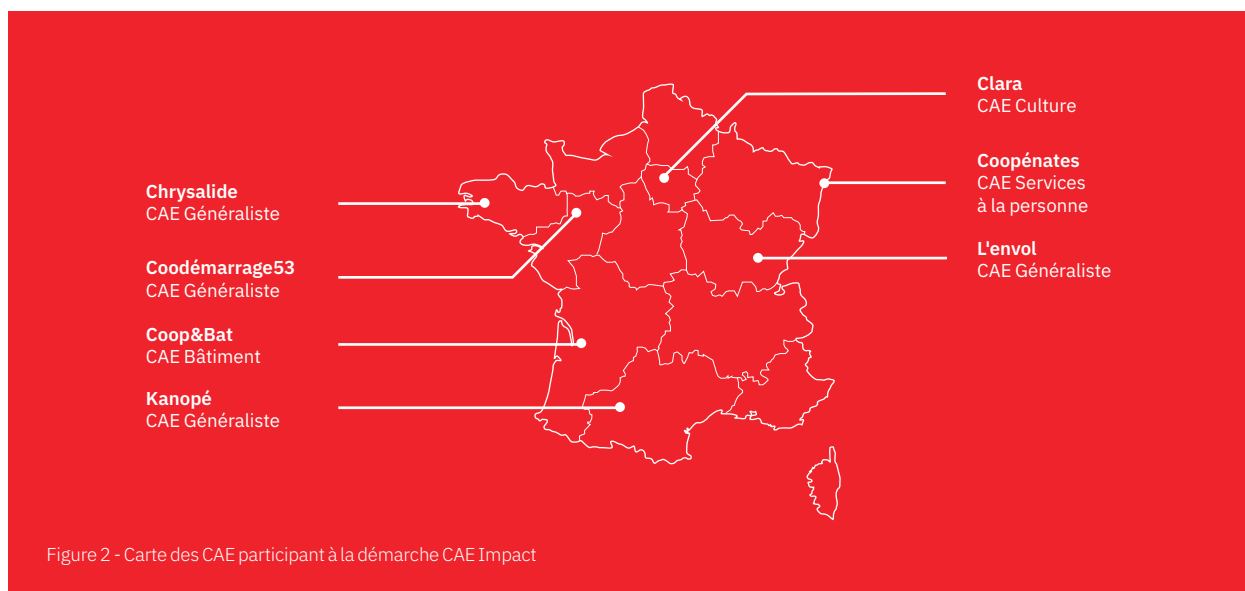
Le consortium de 7 CAE volontaires

7 CAE sociétaires de CPE ont été sélectionnées pour participer à la conception et l'expérimentation de la démarche.

Un appel à projets a été diffusé début 2019 afin de constituer un consortium représentatif de la diversité des CAE :

- ✓ Implantation régionale
- ✓ Type de territoires et de publics
- ✓ Taille et ancienneté
- ✓ Filière métier de la CAE

Très mobilisées, les 7 CAE du consortium ont participé à un comité de pilotage, réuni 6 fois entre mars 2019 et juin 2020.



Les CAE sociétaires de CPE non-membres du consortium ont également été sollicitées pour identifier les parties prenantes et ont été régulièrement informées des avancées du programme.



En janvier 2020, 2 ateliers portant sur CAE-IMPACT ont rassemblé CAE et partenaires de CPE. Lors du premier atelier, la démarche et les avancements ont été présentés, avec le témoignage des CAE du consortium et d'Ellyx. Le second atelier a été ouvert à d'autres acteurs de l'entrepreneuriat collectif pour démarrer une réflexion pour leurs propres organisations.

Les entrepreneurs et les partenaires associés.

En mai-juin 2019, des entretiens ont été menés avec 18 partenaires institutionnels*. Interrogés par Ellyx, ces derniers ont été invités à partager leurs visions, attentes et points de vigilance éventuels.

*CGET, DGEFP, Bordeaux Metropole, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Régional Bourgogne Franche Comte, la DIRRECTE Grand Est, Pôle Emploi, une Boutique de Gestion, le Conseil Régional Grand Est, le Conseil Départemental, des Communautés de communes.

Une série d'entretiens semi-directifs a également été menée avec des actuels ou anciens entrepreneurs de CAE ainsi qu'avec des dirigeants de CAE non-impliqués dans le consortium.

QUELS IMPACTS ÉTUDIER : LE PARTI-PRIS D'UNE DÉMARCHE À 360°

Chaque étude d'impact, quelle qu'elle soit, implique au préalable d'identifier les grands domaines d'intérêt général de la mesure ainsi que les effets attendus, qui seront ensuite évalués. Autrement dit : que va-t-on chercher à évaluer ?

Alors que la plupart des études d'impact se concentrent sur 4 ou 5 hypothèses, le comité de pilotage de CAE-Impact a opté pour 9 effets afin de **représenter l'intégralité des enjeux que peuvent rencontrer les différentes CAE.**

Ce choix impliquait ainsi une démarche de collecte plus lourde, avec un nombre conséquent d'indicateurs, 112 au total.

Une fois ces effets définis, plusieurs options de test s'offraient à nous : se répartir les effets entre CAE du consortium, en fonction des spécificités et des stratégies de chacune, ou analyser l'ensemble des indicateurs pour chacune des CAE. À la demande des CAE, c'est ce deuxième choix qui a été retenu.

Il est cependant à noter que les effets de la CAE pour les salariés des équipes d'appui n'ont pas été intégrés dans cette démarche.

“

« Le collectif a choisi de mener une démarche à 360° sur les effets recherchés en gardant l'ensemble des neuf effets prioritaires identifiés par le collectif au lieu de chercher à opérer des choix qui auraient mis de côté certains impacts possibles. Il a donc fallu adapter la méthode de construction des outils, la collecte et l'analyse, à cette volonté de ne pas écarter des effets afin de se donner les moyens d'avoir une vision globale et large des champs d'intervention des CAE.

La démarche permet donc de répondre à la diversité de réalités rencontrées par les CAE en mettant en avant des effets parfois moins communs ou moins prioritaires à l'ensemble des CAE, néanmoins importants pour certaines CAE.

Cette démarche à 360° apporte ainsi une vision globale de l'impact des CAE en explorant de nombreuses dimensions différentes des CAE. »

Ellyx

Les 9 impacts retenus



Afin de valider les effets stratégiques et d'élaborer des indicateurs adaptés, un questionnaire a été diffusé à toutes les CAE sociétaires de Coopérer Pour Entreprendre et rempli par **474 répondants** dont des entrepreneurs en Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), des entrepreneurs-salariés et des entrepreneurs ayant quitté la CAE.

LES OUTILS DE COLLECTE

Afin de sécuriser les données, le choix s'est porté sur le développement de trois outils de collecte qui permettent le croisement des approches et des données (quantitatives, qualitatives, déclaratives ou non, etc.).

Outil 1 Le questionnaire exhaustif

Composé de 65 questions, ce questionnaire a été diffusé aux entrepreneurs des 7 CAE. Dans un souci de respect de la RGPD et afin de leur permettre de se sentir libre dans leurs réponses, ce dernier était anonyme. Le questionnaire a été administré via un questionnaire en ligne. Les équipes d'appui de la CAE ont pris en charge la communication et les relances.



« Le questionnaire correspond à tout type de coopérative : métiers différents, secteurs géographiques divers, des petites coopératives ou encore des coopératives qui ont plus de flux, ou d'associés etc... »

Marie Lancelin, gérante de la CAE Coodem.

Les données collectées par cet outil sont déclaratives et principalement d'ordre qualitatif. Elles ont pour objectif d'identifier les facteurs bloquant et facilitant de la CAE sur le projet entrepreneurial et l'entrepreneur. **Il s'agit ici de comprendre ce que la CAE permet ou ne permet pas, ce qu'elle apporte aux projets, aux territoires et aux entrepreneurs.** Les représentations d'une personne à une autre peuvent varier en fonction de l'appréhension de l'intérêt de la CAE. Leur intérêt n'en demeure pas moins réel dans la mesure où elles témoignent de l'effet de la CAE sur le projet tel que perçu par l'entrepreneur.

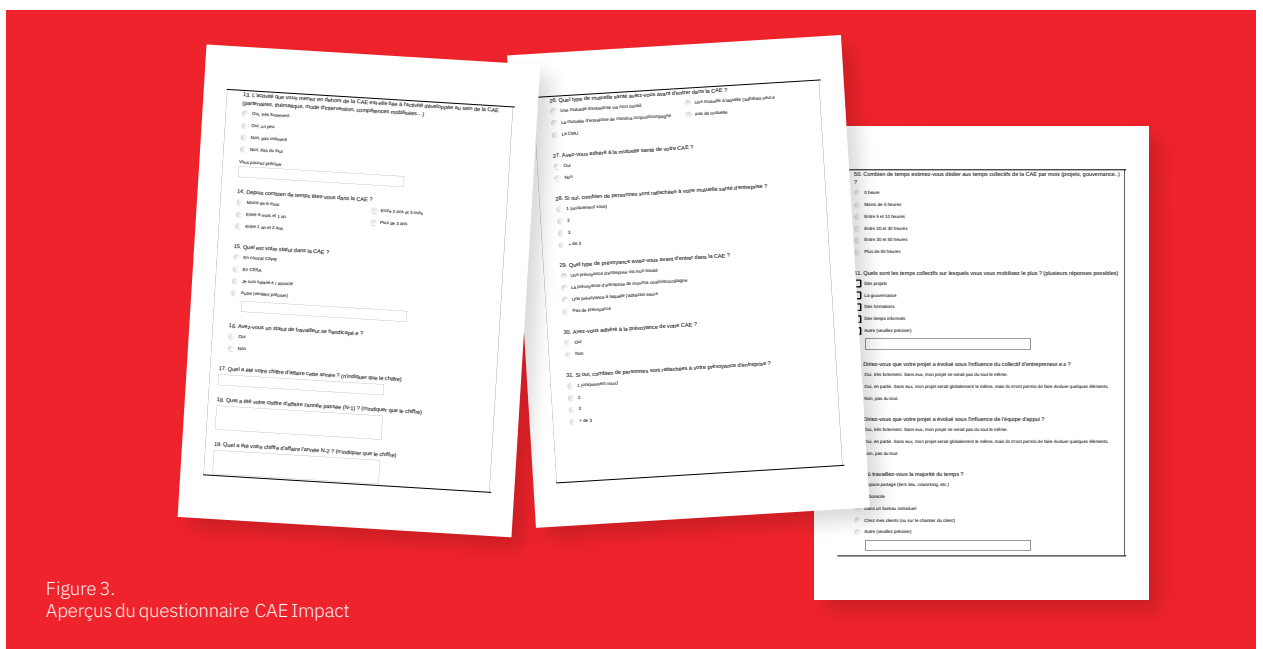


Figure 3.
Aperçus du questionnaire CAE Impact

→ Précautions méthodologiques liées au questionnaire

Certaines CAE ont profité du rendez-vous de bilan de fin d'année pour faire remplir systématiquement le questionnaire (via un ordinateur mis à disposition dans une salle).



« Le questionnaire est l'élément clé de cette démarche d'évaluation d'impact ! Il propose une recherche approfondie de la dimension qualitative de l'accompagnement. La qualité de son traitement apporte un regard croisé très performant. La mise en œuvre est facile et rapide, et peut s'effectuer en présentiel ou en distanciel »

Pascal Olive, gérant de la CAE L'Envol.

D'autres ont envoyé le lien par mail accompagné de relances par mail et téléphone. Ces différentes modalités, laissées à la libre appréciation de chaque CAE, ont induit des taux de réponse différents, même si le différentiel reste limité : entre 61% et 97% de répondants par CAE. **En moyenne, le taux de réponse est de 76% sur l'ensemble des CAE du consortium sur un groupe total de 569 entrepreneurs.**

À partir de combien de % de réponse un questionnaire d'études d'impact est-il exploitable ?

Il est acquis qu'un minimum de 50% de répondants est requis pour que le questionnaire soit considéré comme fiable. Pour CAE-IMPACT, le taux de réponse est en moyenne de 76% sur l'ensemble des CAE du consortium sur un groupe total de 569 entrepreneurs.

Outil 2

La matrice coût – bénéfice

Ce type de matrice est intéressant pour souligner combien l'aide publique aux CAE est compensée par des ressources générées pour la puissance publique, et pour évaluer le montant de ces ressources.

Une matrice coût-bénéfice a été construite spécifiquement pour les CAE.

À partir de la récolte et de l'analyse des données collectées, elle permet de mettre en lumière les effets économiques générés par la CAE, notamment :



- ✓ les recettes directes pour l'Etat :TVA, cotisations sociales et patronales générées sur les salaires des entrepreneurs salariés et des membres d'équipes d'appui.
- ✓ les recettes indirectes : économies pour la puissance publique sur les aides et indemnités.

« La matrice a l'avantage d'être un document unique qui permet de consolider toutes les informations économiques. Accessible pour tous, elle permet d'importer et d'exporter l'ensemble des données. »

Marie Lancelin, gérante de la CAE Coodem.

Sont pris en compte l'ensemble des entrepreneurs de la CAE et toutes les personnes inscrites au sein de la CAE en fin d'année N, quel que soit leur statut, ou leur date d'entrée dans la CAE.

Le total des recettes générées est comparé à l'ensemble des dépenses assumées par la puissance publique, que ce soient les subventions accordées à la CAE, les exonérations de charges ou toute autre type d'aide publique dont elle bénéficie.

Le solde permet de mettre en évidence le bénéfice (ou déficit) économique général de la CAE du point de vue de la puissance publique.

**La matrice agrège de nombreuses données économiques.
Ces données sont réparties sur 2 onglets :
l'onglet CAE et l'onglet coopérateurs**

→ L'onglet CAE recense l'ensemble:

- Des subventions reçues et des aides des fondations au titre de l'activité de la CAE
- Les éléments relatifs à l'équipe d'appui de la CAE : nom, date d'entrée, date potentielle de sortie au cours de cette année, volume horaire hebdo et annuel, charges patronales.

→ L'onglet coopérateur recense 24 types de données, parmi lesquelles :

- Les allocations annuelles perçues
- Le montant RSA
- Les revenus des activités hors CAE dans l'année
- Les charges patronales versées par la CAE
- La TVA collectée sur l'activité CAE
- L'aide au logement théorique sur les revenus réels
- L'écart revenus CAF attribuable
- Le taux de fiscalité indirecte sur les revenus initiaux

→ *Difficultés rencontrées avec la matrice et précautions méthodologiques*

Plusieurs difficultés ont été recensées au cours de la phase expérimentale, et ont permis une mise à jour et l'amélioration de l'outil.

- ✓ Des difficultés liées au remplissage technique de la matrice.
- ✓ Des difficultés liées à la collecte des données.
- ✓ Des difficultés liées aux enjeux d'analyse et d'interprétation des données.

La matrice coût-bénéfice répond à un certain nombre d'hypothèses permettant de s'extraitre des particularités de chaque personne, dont la prise en compte complexifierait l'outil ou rendrait la collecte des données impossible.

Ces hypothèses agissent donc comme des « biais scientifiques », néanmoins indispensables pour approcher une réalité comptable.

Ces hypothèses sont les suivantes :

- ✓ Pour le calcul des économies relatives aux impôts, le calcul est basé sur la situation d'une personne célibataire sans enfants, vivant en location dans le parc privé locatif à 400 € / mois en dehors du centre-ville des grandes villes. Il a été décidé de ne pas simuler les revenus d'un conjoint ou l'impact des enfants. La matrice compare les droits théoriques au regard des ressources initiales de la personne, aux droits théoriques au regard des ressources réelles de la personne.
- ✓ Le calcul des charges patronales, quand il n'a pas été rentré au réel par les CAE, s'est opéré à partir d'un indice de 0,21. Ces charges peuvent en réalité être plus importantes en cas de versement d'un salaire plus conséquent.
- ✓ La matrice ne prend pas en compte l'impact des CAE sur la baisse de perception des allocations dont bénéficient les personnes reconnues travailleurs handicapés ni les pensions d'invalidité.

Enfin, il est à noter que la matrice est dépendante des données collectées par les CAE et fournies pour certaines d'entre elles directement par les entrepreneurs-salariés (définition du public-cible, Salaire Journalier de Référence, montant de l'allocation obtenue...)

Outil 3

Le graphe radar

Un outil d'auto-diagnostic, intitulé Graphe Radar, a été conçu pour faciliter l'objectivation des effets réels à partir de la prise en compte des avis des entrepreneurs.



« *Le graphe radar permet une modalité de questionnement originale et intéressante.* »

Philippe Lebreton, gérant de la CAE Kanopé.

En complément des questionnaires, les entrepreneurs étaient invités à expliquer l'impact qu'a eu selon eux la CAE sur les 9 points suivants :

- 1 Développement des compétences, personnelles, techniques et métier
- 2 Développement de l'activité économique
- 3 Développement des compétences démocratiques et coopératives
- 4 Qualité de vie et du temps choisi
- 5 Engagement privé sociétal
- 6 Succès entrepreneurial par l'intégration dans une économie de la coopération
- 7 Engagement sociétal de l'entreprise
- 8 Activation du projet entrepreneurial
- 9 Relation au territoire

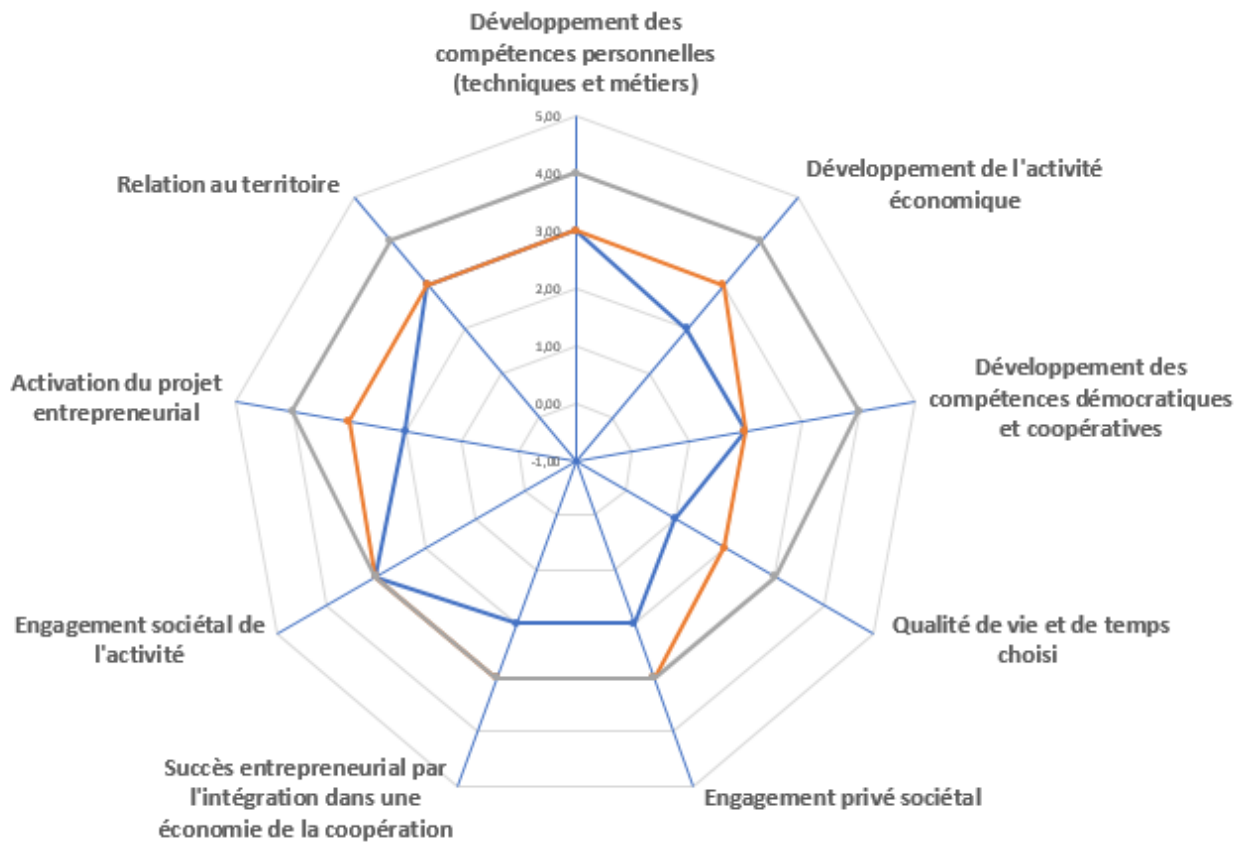


Figure 4 - Aperçu de l'outil graphe radar

Pour chaque effet, il était demandé à l'entrepreneur de se positionner sur 6 niveaux d'impact, y compris un impact négatif.

Par exemple, pour l'effet « Développement des compétences personnelles (techniques et métier) » l'entrepreneur peut estimer que la CAE a eu impact :

- ✓ Très fort (l'entrepreneur est dans une approche de formation mais aussi de transmission au sein de la CAE)
- ✓ Fort (l'entrepreneur est dans une approche de formation)
- ✓ Notable (l'entrepreneur apprend beaucoup au contact de l'équipe d'appui et des autres entrepreneurs, il a acquis des compétences qu'il n'avait pas auparavant)
- ✓ Modéré (l'entrepreneur mobilise en partie les savoirs acquis dans le cadre des formations de la CAE et des échanges avec ses collègues. Cela a un impact sur son activité.)
- ✓ Faible (l'entrepreneur mobilise encore peu ou mal les savoirs acquis dans le cadre de son activité)
- ✓ Nul (l'entrepreneur ne constate pas d'évolution en lien avec la CAE).
- ✓ Négatif (l'entrepreneur a perdu en compétence).



« Intégré dans l'accompagnement et rempli chaque année, le graphe radar permettrait de faire ressortir des tendances évolutives. »

Yannick Puisset, Gérant de la CAE Coopetbat.



Figure 5 - Visuel global des 9 dimensions du graphe radar

Le test du graphe radar a mis en lumière un certain nombre de questions et difficultés :

- 1 L'appropriation du graphe radar et particulièrement l'explicitation de chacun des niveaux d'impact sur chacun des 9 effets s'est avérée assez complexe pour un certain nombre d'entrepreneurs, y compris l'équipe d'encadrement.
- 2 La collecte des données : certaines CAE ont souhaité pouvoir administrer le graphe radar dans le cadre collectif, d'autres individuellement via un envoi électronique, d'autres encore sous format papier dans le cadre des réunions bilan de fin d'année.
- 3 L'anonymisation ou non des données ainsi collectées a fait l'objet de débats.
- 4 Les effets potentiellement compliqués générés par des notations potentiellement véculues comme « sévères » à ce stade de l'expérimentation.

Ces différentes difficultés ont abouti à une collecte des données très inégale. Le choix a été fait de ne pas tenir compte à ce stade des résultats du graphe radar dans ce rapport. Pour autant, cet outil pourra être mobilisé par chaque CAE dans le cadre de leur accompagnement. Le support graphique ci-dessous a été élaboré afin de faciliter l'appropriation de l'outil.



ANALYSE ET RESTITUTION

Si l'analyse globale de la démarche CAE-IMPACT a été réalisée par le cabinet d'innovation Ellyx, **chaque CAE a été invitée à réaliser l'auto-analyse de ses résultats individuels**. Afin de faciliter cette étape ainsi que la rédaction du rapport d'évaluation de l'impact social par chaque CAE, l'accompagnement suivant leur a été apporté.

Aide à l'analyse : le tableau de comparaison thématique des données

Des fichiers d'extraction de données ont été transmis aux CAE. 4 filtres de comparaison thématique ont été choisis par le consortium :

- ✓ Le genre (homme/femme).
- ✓ Le niveau d'études.
- ✓ L'ancienneté dans la CAE.
- ✓ Si la personne a connu un accident de la vie avant son entrée dans la CAE.

Si ces fichiers d'extraction ont facilité la prise en main du procédé d'analyse pour certains, l'analyse des données n'en est pas moins restée un travail minutieux, souvent complexe et demandant un certain temps de travail pour les équipes.

La trame commune du rapport individuel

Un modèle de rapport synthétique a été réalisé et transmis aux CAE du consortium. Composé d'une vingtaine de pages, cette base commune a permis aux CAE de savoir précisément quelles données chercher et où les mentionner. Le choix a été fait de limiter la partie écrite à une page par effet et de donner plus de place aux visuels.

Outre la trame commune, un tableau Excel a été transmis aux CAE du consortium afin de leur permettre de générer rapidement leurs graphiques.

Les CAE ont enfin été invitées à comparer leurs résultats avec des données consolidées à des échelles régionales et nationales.

La relecture des rapports

Les rapports individuels réalisés par chaque CAE ont ensuite été relus par CPE et Ellyx afin de vérifier la justesse de l'interprétation des résultats. Des derniers conseils avant finalisation ont été délivrés à chacune des CAE.

La restitution des résultats

Partie intégrante de la réalisation de l'évaluation d'impact social, la restitution de l'étude permet en interne de partager largement les enseignements de la démarche et d'engager la coopérative dans une réflexion stratégique sur ses forces et ses faiblesses. En externe, elle contribue à nourrir les réflexions des partenaires de la CAE et à explorer ensemble de nouvelles pistes de soutien.

En raison des conditions sanitaires, les ateliers de restitution en présentiel ont été reportés.



« Cette étude nous a permis de confirmer un certain nombre d'impacts. Elle a également permis de donner un poids plus important que pressenti de l'importance de la CAE dans divers aspects (aspect formatif de la CAE, rôle prépondérant de l'équipe d'appui, importance du soutien collectif...). Les résultats vont nous permettre d'étayer notre discours vis-à-vis de nos partenaires. »

Philippe Lebreton, gérant de la CAE Kanopé.

“

« Nous nous sommes aperçus que nos entrepreneurs sont parfois peu au fait de tout ce que peut leur apporter le statut d'entrepreneur salarié (aides au logement, mutuelle, prévoyance...) et qu'il nous faut encore, et encore communiquer là-dessus. Nous avons donc rapidement relancé certains ateliers, notamment pour expliquer un bulletin de salaire, ses cotisations et les droits afférents sur les aspects des droits liés au statut. »

Yannick Puisset, gérant de la CAE Coopetbat

“

« Les résultats ont permis de révéler que la CAE facilite grandement l'accès à la création d'entreprise, mais également, qu'elle accentue l'effet rassurant pour l'entrepreneur qui entre dans le dispositif. Ainsi, nous développons maintenant des ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat, bien en amont de l'entrée dans la CAE, afin de susciter des vocations vers l'entrepreneuriat auprès de publics qui ne s'y destinaient pas ! »

Pascal Olive, gérant de la CAE L'Envol.

REGARDS SUR LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION D'IMPACT SOCIAL

Que reprenez-vous de cette expérience ?

“

« C'est une aventure très enrichissante ; tant sur la construction collective d'une mesure d'impact que sur la puissance des données recueillies et des résultats obtenus. Grâce à CPE et Ellyx, notre perception des évaluations d'impact social nous est apparue accessible. Elle s'est affinée et professionnalisée. Nous sommes très fiers d'avoir pu participer à cette initiative ! »

Mathias Verseron, Responsable projet développement, CAE Clara.

“

« On comprend a posteriori pourquoi on ne l'a pas fait avant et seul ! L'expérimentation nous a permis de clarifier la méthodologie et de franchir une étape dans la connaissance du process et ses exigences. »

Philippe Lebreton, Gréant de la CAE Kanopé.

“

« C'était une expérience enrichissante dans les échanges et je pense que nous avons bien avancé avec le groupe choisi. Le cabinet nous a permis de cadrer les choses pour ne pas partir dans tous les sens. Et même si nous avons parfois dû renoncer, le résultat me paraît probant et servira à légitimer notre modèle. »

Yannick Puisset, Gérant de la CAE Coopetbat

“

« La force du collectif a permis de se soutenir, partager une dynamique, partager son vécu, se relancer et s'appuyer en cas de difficulté. Mener cette démarche aurait été extrêmement complexe voire impossible à mener pour les structures qui ont participé au consortium. C'est le cas pour la plupart des petites structures qui n'ont pas les moyens, le temps et l'énergie pour mener ce type de démarche et les écartent de cette richesse que peut être une analyse des impacts par ses actions »

Ellyx

Les impacts des CAE

SYNTHÈSE DES EFFETS DES 7 CAE DU CONSORTIUM SELON LA MÉTHODE CAE-IMPACT

— 1^{er} enseignement

la CAE vient contribuer à l'élargissement des publics en situation de création d'activité

37.5% des entrepreneurs n'auraient pas lancé leur activité entrepreneuriale s'ils n'étaient pas inscrits dans une CAE.

56.5% des entrepreneurs sont des femmes

Alors que l'image du créateur d'entreprise demeure fortement stéréotypée (comme celle du « start-upper », jeune, homme, issu d'une école de commerce, disposant généralement d'un capital social élevé et d'une culture familiale de l'entrepreneuriat), la CAE nous renvoie à la diversité des publics qui souhaitent entreprendre. Comparativement à l'entrepreneuriat conventionnel, on retrouve dans les CAE plus de femmes, plus de personnes disposant d'un bagage professionnel déjà acquis au cours d'une expérience salariée, et globalement un public plus éloigné d'une culture entrepreneuriale préalable. En ce sens, la CAE apparaît déjà comme un outil de démocratisation de l'esprit d'entreprendre.

— 2^e enseignement

La capacité de la CAE à garantir le maintien des droits pendant la période de création d'activité est décisive pour amortir le risque entrepreneurial

Pour 75% des entrepreneurs, le maintien des droits assurés par la CAE a été décisif pour se lancer
60% étaient au chômage avant d'entrer en CAE

Le second enseignement porte sur les leviers de l'élargissement de cet accès à l'entrepreneuriat. La CAE permet à des publics qui disposent d'une plus forte aversion au risque (pour des raisons sociales, comme la gestion des enfants ou des ressources économiques limitées, mais aussi culturelles, comme la crainte de passer d'un statut salarié jugé plus protecteur à un statut d'entrepreneur) de pouvoir intégrer une démarche de création d'activité.

— 3^e enseignement

La CAE facilite grandement l'activité du projet entrepreneurial et son accélération

85% reconnaissent la contribution décisive de la CAE au lancement, notamment par l'équipe d'appui.

Pour 42%, la gestion administrative et fiscale assurée par la CAE est jugée décisive dans le choix de ce mode d'entreprendre et la consolidation de l'activité.

Le troisième enseignement porte sur les éléments de performance économique des projets portés au sein de la CAE. La CAE, parce qu'elle permet à l'entrepreneur de pouvoir facturer sous son égide, facilite grandement l'activation du projet entrepreneurial. Sous réserve de la temporalité propre à chaque projet, la CAE est un levier d'accélération, à la fois grâce à l'appui technique et administratif des équipes intervenant auprès de l'entrepreneur, mais aussi par le cadre juridique et réglementaire qu'elle offre.

— 4^e enseignement

La CAE est un cadre très souple et adaptable

44% estiment avoir acquis des compétences techniques nouvelles au sein de la CAE.

65% ont eu accès à au moins une formation (contre 15% pour les salariés en TPE).

Le quatrième enseignement renvoie à la plasticité de la CAE, à sa capacité à proposer un panel d'outils et de dispositifs qui pourront, le cas échéant et en fonction des besoins, être mobilisés par l'entrepreneur. Au-delà des grands éléments d'appui, la portée de la CAE est dépendante de chaque trajectoire. Les uns vont mobiliser les agréments de la CAE pour facturer rapidement et proposer une nouvelle offre de service, les autres vont s'investir dans des logiques de coopération pour aller chercher de nouveaux marchés à plusieurs, etc. Difficile ainsi de définir une trajectoire-type au sein de la CAE. À l'inverse, la dimension innovante de la CAE est justement de pouvoir offrir dans un cadre bienveillant et sécurisant des outils que les entrepreneurs viendront piocher à loisirs et selon leurs besoins.

— 5^e enseignement

La CAE, un cadre collectif sécurisant pour créer autrement

52% des entrepreneurs déclarent échanger plusieurs fois par mois avec d'autres entrepreneurs.

66% des entrepreneurs ont des échanges fréquents avec les équipes d'appui.

En CAE, il ne s'agit pas seulement d'entreprendre autrement, mais aussi de créer autrement de la richesse. C'est le cinquième enseignement de cette étude, qui montre combien la relation à la coopération et au collectif vient éclairer des modalités nouvelles de développer son activité. Face à l'isolement de l'entrepreneur, la CAE apporte des premiers éléments de réponse sur le fait que l'inscription dans un collectif structurant permet de sécuriser et de mieux développer l'activité.

— 6^e enseignement

la CAE, un espace privilégié par les entrepreneurs citoyens

57% expriment que leur projet a une dimension d'innovation ou de responsabilité sociétale. C'est le cas pour 63% des personnes ayant connu un burn-out.

30% des entrepreneurs ayant un engagement citoyen considèrent que cet engagement aurait été moindre sans la CAE.

Enfin, le sixième enseignement renvoie aussi à la nature de la richesse créée. On voit ainsi comment la CAE, par les valeurs qu'elle véhicule, accompagne le mouvement d'un entrepreneuriat plus engagé, plus soucieux des répercussions de son activité comme de son organisation sur un plan tant social qu'écologique. On y trouve des entrepreneurs fortement ancrés en proximité des territoires, travaillant en local. On y trouve aussi des entrepreneurs qui, plus qu'ailleurs, sont actifs dans la vie de la Cité, et pleinement investis dans des initiatives citoyennes.

DIVERSIFIER LES PUBLICS D'ENTREPRENEURS

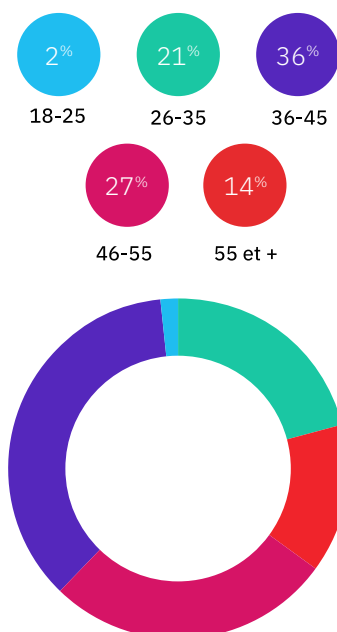
Le profil moyen des entrepreneurs des CAE diffère du profil des entrepreneurs de TPE / PME classiques ou des micro-entreprises sur certains points :

- Ils sont généralement plus âgés, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit, pour un nombre conséquent d'entre eux, d'un projet qui fait suite à une première expérience professionnelle significative en tant que salarié ou indépendant.
- Ils disposent souvent d'un environnement entrepreneurial familial limité voire inexistant. Pour plus de 50% d'entre eux, ils n'ont pas d'autres entrepreneurs dans leur cercle familial.
- Ils sont généralement plus diplômés.
- 30% des entrepreneurs ont connu un burn-out ou un accident de travail par le passé.
- Les femmes sont davantage présentes dans les CAE que dans l'entrepreneuriat hors CAE.

Il en ressort que la CAE répond aux besoins et attentes de personnes qui n'auraient pas développé leur projet sans ce cadre. Elle s'affirme donc comme un levier permettant à certains publics traditionnellement moins enclins à l'entrepreneuriat de lancer une expérience entrepreneuriale. Dans le même temps, la CAE n'est pas limitée à un type spécifique d'entrepreneurs, mais semble plutôt proposer un cadre propice pour une variété de personnes désireuses de développer une activité professionnelle.

S'il existe des disparités de situations entre les CAE, notamment en fonction des secteurs d'activités, les écarts demeurent relativement faibles. **Les CAE accueillent donc toutes un public varié, quels que soient le secteur d'activité et le territoire.** C'est donc bien une caractéristique du modèle des CAE qui apparaît comme un levier fort de développement de projets entrepreneuriaux.

Figure 6 - Âge des entrepreneurs



Cette variété de publics se reflète tant en matière d'âge, que de niveau de diplôme, de sexe ou de situation initiale.

• Les jeunes moins présents

Les entrepreneurs ont pour la plus grande majorité entre 36 et 45 ans (36%). Les moins de 35 ans ne représentent que 22,5% des entrepreneurs. En comparaison aux statistiques nationales sur la création d'entreprise, les jeunes sont donc moins présents dans les CAE (30% des créateurs d'entreprises ont moins de 30 ans – cf. Insee, enquête SINE 2014).

• Une majorité de femmes

56,5% des entrepreneurs sont des femmes, ce qui diffère fortement des statistiques françaises sur l'entrepreneuriat, où les hommes sont généralement nettement représentés (cf. Insee, enquête SINE 2014). Néanmoins, en fonction des secteurs d'activité, cette tendance évolue (dans une CAE du bâtiment, on retrouve ainsi 79,2% d'hommes, et dans une CAE dans le secteur culturel, 71% de femmes).

Figure 7 - Niveau d'éducation par CAE

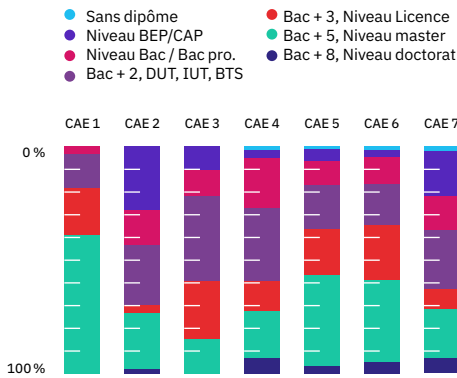


Figure 8 - Situation initiale avant d'intégrer la CAE

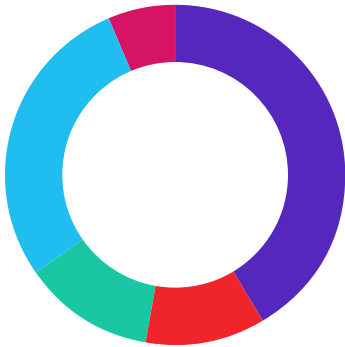
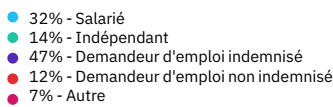


Figure 9 - Niveau de revenus moyens avant d'entrer dans la CAE

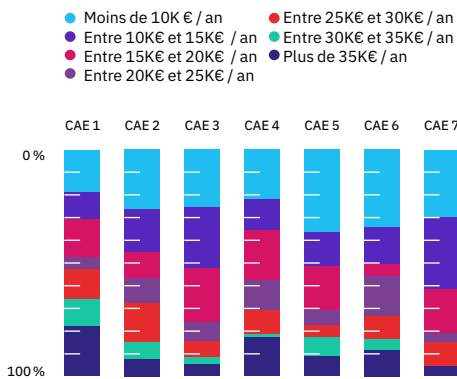
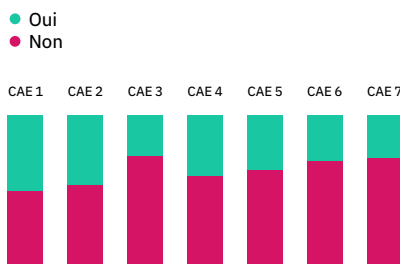


Figure 10 - Expérience entrepreneuriale avant la CAE par CAE



• *Un niveau d'éducation généralement élevé*

Les entrepreneurs ont principalement un niveau d'éducation supérieur au bac : **78% ont au minimum un bac +2 et plus de 35% disposent de 5 années d'études après le bac.** En comparaison, l'enquête menée par l'Insee en 2014 montre que 35,5% des entrepreneurs avaient un bac + 4 ou plus (cf. Insee, enquête SINE 2014). Entre les CAE, on observe des écarts en matière de niveau d'éducation, généralement liés au positionnement sur la filière professionnelle. Les CAE du service à personne et du bâtiment présentent ainsi un niveau d'éducation moins élevé.

• *Le statut dans la CAE*

Lorsque l'activité génère un revenu permettant de dégager un salaire, un entrepreneur signe un contrat dit « CESA » (Contrat d'entrepreneur – salarié – associé) qui est un contrat de travail « CDI » lui permettant d'être salarié de son activité. 45% des entrepreneurs ayant répondu au questionnaire sont entrepreneurs-salariés-associés, 25% sont entrepreneur-salarié et 30% en contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE).

• *Avant la CAE, une majorité de personnes au chômage*

La majorité d'entre elles étaient au chômage et touchaient une indemnité avant d'entrer en CAE : 47,6% étaient chômeurs indemnisés, et 12,8% étaient chômeurs non indemnisés, soit plus de 60% au total. Cela va dans le sens des études sur la création d'entreprise qui montrent **les indemnités chômage demeurent en France le premier levier de financement de la période de création d'entreprise** (Pôle Emploi, 2016). 32,2% des entrepreneurs étaient salariés, et 14,4% étaient indépendants. En comparaison, en 2014, 35% des entrepreneurs (tout entrepreneuriat confondu), étaient sans emploi. Ainsi, on retrouve davantage à l'entrée en CAE des porteurs de projet que dans la moyenne nationale (SINE, 2014).

Les revenus déclarés par an avant d'intégrer la CAE traduisent ce pourcentage important de personnes en situation de non-emploi. Les écarts de profils entre les CAE ne sont pas négligeables, mais n'amènent pas à des profils radicalement différents, d'autant plus que le niveau de salaire dépend également du territoire (métropolitain ou plus rural) - Voir Figure 9.

Enfin, 37,5% des personnes interrogées expliquent que, sans la CAE, ils n'auraient pas lancé une activité entrepreneuriale.

• *Le cumul d'activités*

65% des entrepreneurs en CAE n'ont pas d'autre activité professionnelle en dehors de l'activité menée au sein de la CAE. Les 35% restants ont principalement une activité salariée ou en indépendant. Pour plus de 50% des personnes qui ont une autre activité, cette dernière n'a pas de lien avec celle qu'elles mènent dans la CAE. Pour les autres, il y a un lien plus ou moins étroit (vacations, etc.).

Figure 11. - Statut sous lequel les autres activités, parallèles au projet développé dans la CAE, sont réalisées.

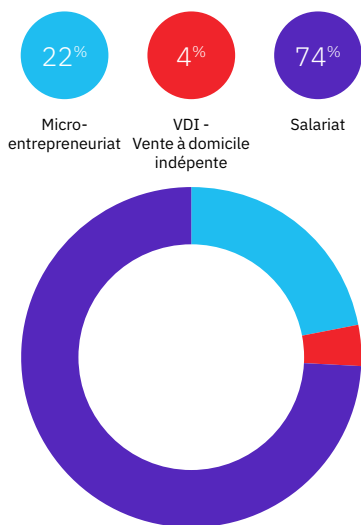
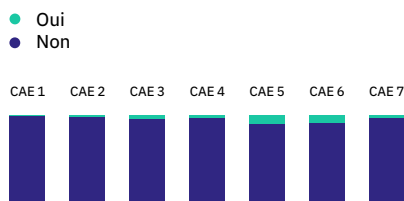


Figure 12. - Entrepreneurs reconnus travailleurs handicapés par CAE



• Handicap

En moyenne, 5,8% ont un statut de travailleur handicapé. 2 CAE ont un taux autour de 10% d'entrepreneurs handicapés. Par ailleurs, 14% des entrepreneurs ayant vécu un « burn out » ou accident de travail ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (contre 2% pour ceux qui n'en ont pas subi).

• Historique familial et personnel

Un peu plus de 50% des répondants n'ont pas nécessairement d'entrepreneurs dans leur cercle familial. Autour de 40% entrepreneurs en CAE avaient déjà eu une expérience entrepreneuriale avant d'intégrer la CAE. Un chiffre qui ne diffère que peu entre les CAE. **30% des entrepreneurs ont connu un « burn out » ou accident de travail par le passé.**

Ce taux est conséquent, mais il dépend de l'interprétation qui est donnée au terme « burn out » notamment. Enfin, les anciens indépendants ont connu autant de burn out ou accident de travail que les autres catégories d'entrepreneurs (29,7% d'entre eux ont connu un burn out ou accident de travail).

SÉCURISER LES PARCOURS PAR L'ACCÈS AUX DROITS

Les CAE ont créé le statut « d'entrepreneur-salarié » afin de permettre l'accès à des droits qui sont normalement réservés aux salariés classiques et difficilement accessibles, voire inaccessibles pour les entrepreneurs.

L'accès à ces droits semble bien être un aspect décisif pour les entrepreneurs dans leur choix de mener leur activité au sein d'une CAE. Les droits les plus concernés sont :

- le maintien des droits sociaux (droits chômage, mutuelle santé, prévoyance, contrat de salarié, cotisation retraite).
- l'accès à un logement.
- l'accès à un emprunt personnel.

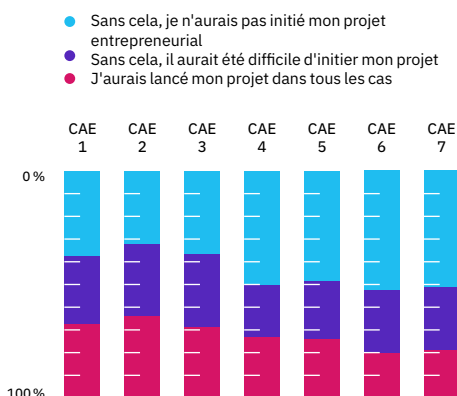
L'importance que revêt l'accès à ces droits est variable selon les profils des entrepreneurs. Par les données dont nous disposons, nous pouvons faire l'hypothèse que le maintien de l'accès aux droits est fondamental dans le passage à l'entrepreneuriat, en assurant une meilleure maîtrise du risque encouru. Pouvoir disposer d'une allocation-chômage en cas de cessation d'activité, d'un prêt immobilier ou d'un prêt consommation sont autant de bénéfices qui permettent, pour l'entrepreneur, comme ses proches, d'envisager l'entrepreneuriat de manière plus rassurante.

À l'inverse, pour celles et ceux qui disposent déjà d'un cadre rassurant dans leur cercle personnel (conjoint.e disposant d'une mutuelle, situation financière stable, etc.), les droits les plus recherchés seront davantage les droits à la formation, ceux liés à la vie quotidienne étant assurés par ailleurs.

Par ailleurs, on constate que **les femmes ont exprimé dans de plus fortes proportions le rôle que joue l'accès ou le maintien des droits pour initier leur projet entrepreneurial. Plus de 47% estiment qu'elles n'auraient pas initié leur projet sans l'accès ou le maintien des droits, contre 40% pour les hommes.** Cela vient conforter l'hypothèse selon laquelle la CAE est un levier pour assurer le passage à la création d'activité de personnes qui étaient auparavant plus réticentes aux démarches entrepreneuriales, du fait des risques qu'elles faisaient peser sur leur vie sociale.

Au-delà de ces éléments qui motivent le passage à l'entrepreneuriat, il est intéressant de constater que l'activité en CAE permet effectivement de générer un revenu nouveau tout en maintenant les revenus initiaux théoriques assurés par les droits au chômage notamment. On voit ainsi comment le modèle de la CAE garantit une phase de test d'activité sécurisée.

Figure 13 .
Rôle de l'accès ou du maintien des droits sociaux pour initier le projet entrepreneurial



• Le maintien des droits sociaux, des leviers pour les entrepreneurs

Dans l'enquête, 45% des répondants estiment qu'ils n'auraient pas initié leur projet entrepreneurial s'ils n'avaient pas bénéficié de l'accès ou du maintien des droits sociaux (droits chômage, mutuelle santé, prévoyance, contrat de salarié, cotisation retraite...) et près de 29% estiment qu'il aurait été difficile d'initier leur projet sans cela. Près de 75% des entrepreneurs estiment que l'accès aux droits permis par la CAE a été une condition ou un effet levier dans le fait d'entreprendre.

La CAE apparaît « rassurante » et sécurisante pour les entrepreneurs, mais à des degrés variés selon les publics :

- Les femmes estiment dans des proportions plus importantes qu'elles n'auraient pas initié leur projet sans l'accès ou le maintien des droits (plus de 47% pour elles contre 40% pour les hommes).

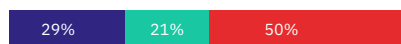
Figure 14 - Types de droits pour lesquels le statut de salarié a joué un rôle

- Tout à fait, sans mon statut de salarié, je n'y aurais pas eu accès
- En partie, mon statut de salarié a fortement contribué à son obtention
- Non, mon statut de salarié n'a pas eu d'impact

L'accès à un logement



L'accès à un emprunt personnel



• *Le statut de salarié, un levier décisif pour sécuriser des éléments personnels de la vie de l'entrepreneur*

Le statut de salarié n'est pas nécessairement recherché en lui-même, mais bien pour les éléments de sécurisation du parcours entrepreneurial qu'il procure, notamment par rapport à des éléments personnels de ce parcours.

La CAE, par le statut de salarié qu'elle offre, a eu un effet levier ou a été décisive pour deux types de droits :

1. **L'accès à un logement en achat ou location** a concerné 31% des entrepreneurs. **Pour 25% de ces derniers, le statut de salarié a été décisif. Il a été un levier pour 18% d'entre eux.**
2. Pour les personnes ayant dû contracter un **emprunt personnel, près de 50% considèrent que le statut de salarié a été aidant**, parmi elles les deux-tiers estiment qu'ils n'y auraient pas eu accès sans cela. Ici aussi, ce sont les femmes qui estiment que leur statut de salariée a été décisif ou a été un levier dans des proportions plus importantes : 52% contre 47% pour les hommes.

Pour les autres types de droits (accès à un système de garde ou accès à la cantine scolaire), la CAE et le statut de salarié a eu peu ou pas d'effet.

En tant que salariés, ils ont aussi **accès à des financements pour la formation**. On observe que près de 24% des entrepreneurs ont mobilisé un dispositif réglementaire pour bénéficier d'une formation professionnelle via la CAE (CPF, plan de formation..).

• *L'accès à la mutuelle et la prévoyance pour les entrepreneurs*

Intégrer une CAE ouvre des droits réservés aux salariés, comme la mutuelle santé et la prévoyance d'entreprises, obligatoires en CAE, ce qui est loin d'être le cas chez les entrepreneurs hors CAE.

Une étude réalisée par la Fédération des auto-entrepreneurs (FNAE) et Harmonie Mutuelle en février 2019 montre en effet que 53% des micro-entrepreneurs n'ont pas de solution s'ils doivent s'arrêter pour maladie et 20% sont sans protection sociale.

→ **Situation des entrepreneurs avant d'entrer dans la CAE** : parmi le total des répondants, près de 4% n'avaient pas de mutuelle santé et près de 11% avaient la CMU. Seuls 31% des répondants avaient une mutuelle via leur travail. Les autres en bénéficiaient via leur conjoint.e (18%), les femmes y étant surreprésentées, ou y adhéraient seul (35,75%) en devant assumer pleinement le coût de celle-ci. Les hommes sont ceux qui avaient le plus accès à une mutuelle par leur travail (40%) contre 24% pour les femmes.

Ainsi, c'est près de 70% des entrepreneurs qui n'avaient pas de protection individuelle attachée à leur statut professionnel.

Figure 15 - Types de mutuelles santé des entrepreneurs avant d'intégrer la CAE

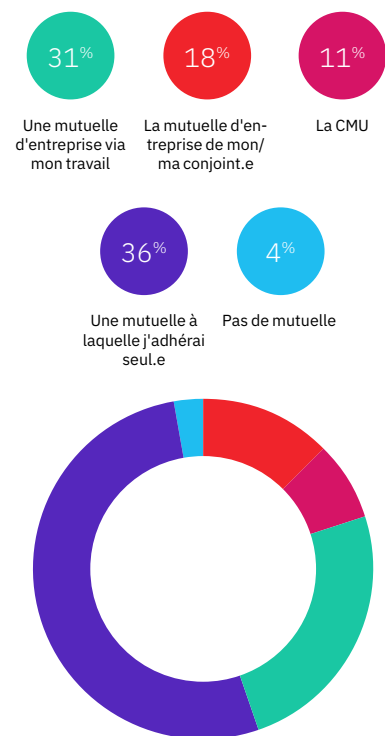


Figure 16 - Types de mutuelles santé des entrepreneurs avant d'intégrer la CAE, par CAE

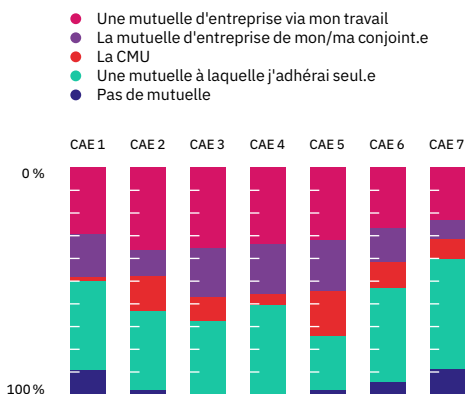


Figure 17 - Entrepreneurs ayant adhéré ou non à la mutuelle santé de leur CAE

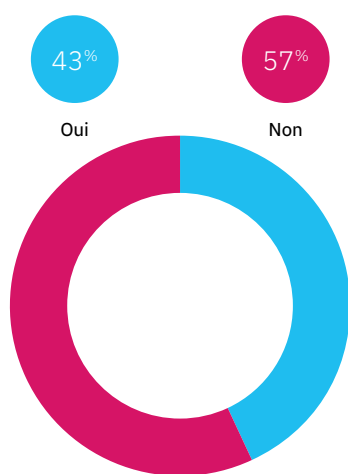
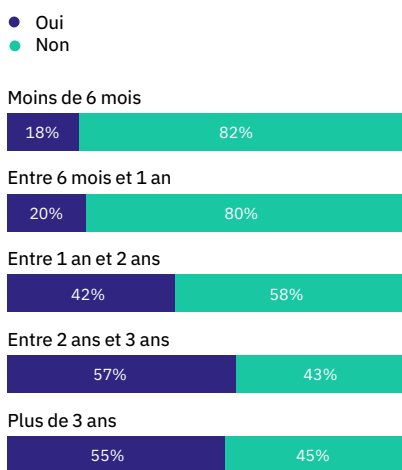


Figure 18 - Ancienneté des entrepreneurs ayant choisi ou non d'adhérer à la mutuelle santé de leur CAE



Il est à noter que les CAE dont la plus grande proportion d'entrepreneurs n'avait pas de mutuelle avant d'intégrer la CAE (plus de 10%) sont dans les métiers du service à la personne et du secteur des industries culturelles et créatives. Mais ce ne sont pas non plus les CAE dans lesquelles les entrepreneurs ont massivement adhéré à la mutuelle proposée par la CAE : seulement 37% en moyenne contre 57% ou 69% dans d'autres CAE. 57% ou 69% dans d'autres CAE.

Adhérer à la mutuelle-santé de la CAE ne relève pas d'un choix individuel : c'est obligatoire lorsque l'on devient salarié en CESA hors cas de dérogation dûment identifié :

- Avoir choisi de maintenir sa mutuelle personnelle au moment du passage à l'obligation légale (en 2014).
- Que son conjoint ait une mutuelle obligatoire famille et conjoint.
- Bénéficier de la CMU (couverture maladie universelle).

→ **Situation dans les CAE du consortium** : 43% ont adhéré à la mutuelle-santé de leur CAE toute population confondue. Les catégories de personnes qui y ont le plus adhéré, égal ou plus de 50%, sont les 18-25 ans et les plus de 55 ans.

Si l'on regarde plus en détail la population directement concernée par la mutuelle, (les entrepreneurs-salariés-associés sous contrat CESA), les proportions atteignent en moyenne 59% de couverture par la mutuelle santé de la CAE. Cette couverture atteint 63% des entrepreneurs présents depuis 1 à 2 ans (63%) et 55% pour les entrepreneurs présents depuis plus de 3 ans. Ce sont majoritairement les hommes qui y ont adhéré, avec près de 48%, ainsi que les personnes moins diplômées (de niveau CAP, BEP, à hauteur de 60%). Parmi elles, 33% en ont fait bénéficier des membres de leur entourage (au moins deux personnes), dans des portions quasi similaires entre hommes et femmes.

En revanche, ces réponses révèlent que la solution proposée par les CAE du consortium n'est pas considérée majoritairement comme la plus pertinente ou accessible pour les entrepreneurs, y compris pour les plus anciens.

Concernant la prévoyance, près de 48% n'en avaient pas avant d'intégrer la CAE, 33% déclarent adhérer à celle proposée par la CAE et 23% en font bénéficier leur entourage (au moins 2 personnes). Parmi les entrepreneurs-salariés, 39% déclarent y adhérer, cela dénotant une méconnaissance de leur couverture prévoyance, qui est pourtant systématique lorsque l'on devient entrepreneur-salarié en CAE.

Ceux et celles qui déclarent avoir le plus adhéré à la prévoyance sont présents dans la CAE depuis plus de 2 ans. Nous observons le même phénomène que pour la mutuelle santé.

Concernant l'accès à la mutuelle santé, nous pouvons supposer que ce sont les entrepreneurs qui dégagent le plus de revenus qui sont en condition d'adhérer.

Les entrepreneurs souhaitant intégrer quelqu'un d'autre au sein de leur mutuelle ont très largement adhéré à la mutuelle santé de leur CAE : à 81% (contre 43% pour tous les entrepreneurs confondus) et à 56% pour la prévoyance (33% pour la population globale).

Ces personnes sont également celles qui estiment plus largement (à 54%) qu'elles n'auraient pas initié leur projet entrepreneurial sans le maintien ou l'accès aux droits.

On constate ici que si l'entrepreneur n'est pas pris en charge par ses proches, il mobilisera plus fortement ces droits.

Figure 19 - Niveau de diplôme des entrepreneurs ayant adhéré ou non à la mutuelle santé de leur CAE

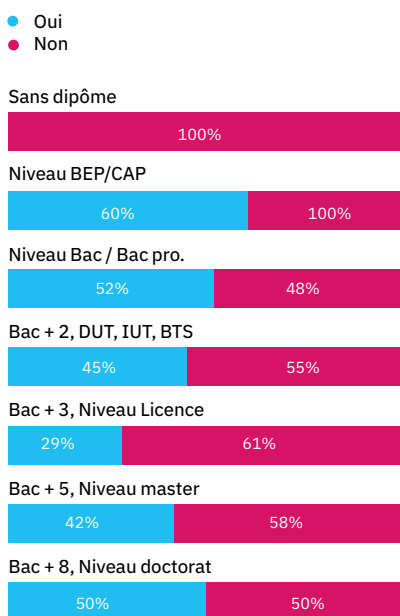
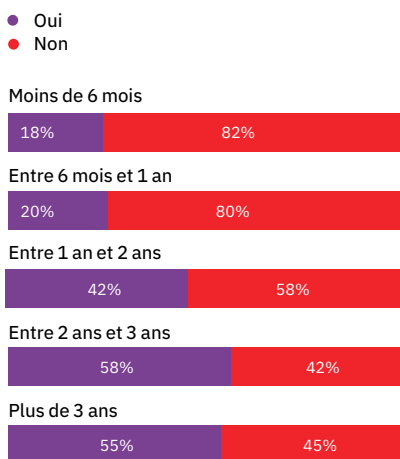


Figure 20 - Nature de la prévoyance des entrepreneurs avant d'entrer dans la CAE

- Une mutuelle prévoyance d'entreprise via mon travail
- La prévoyance d'entreprise de mon/ma conjoint.e
- Une prévoyance à laquelle j'adhérai seul.e
- Pas de prévoyance



Figure 21 - Ancienneté des entrepreneurs qui perçoivent avoir adhéré ou non à la prévoyance de la CAE



• Une sécurisation des revenus initiaux théoriques

À partir des données présentées dans la matrice coût-bénéfice, nous pouvons mieux objectiver l'effet de la CAE sur la sécurisation du parcours entrepreneurial, notamment en permettant aux entrepreneurs d'éviter des ruptures en termes de ressources. Au début de son parcours entrepreneurial (T0), la personne dispose de revenus théoriques sécurisés assez faibles, dépendant principalement soit des allocations qu'elle perçoit (indemnités chômage par exemple), soit d'une activité salariée ou indépendante opérée sur temps partiel.

Le graphique n°21, relatif aux revenus générés dans la CAE par catégorie de statuts initiaux à l'entrée (échantillon de 6 CAE) nous enseigne qu'intégrer une CAE permet de générer (en T+1) des revenus réels près de 5 fois plus importants que les revenus initiaux escomptés.

Ces revenus réels sont composés à :

- 75% par les ressources issues directement des activités opérées dans la CAE.
- 12% de revenus d'autres activités.
- 13% d'indemnités et d'allocations.

Cette situation n'aboutit pas à une dégradation des indemnités et allocations ni des autres revenus d'autres activités (qui à l'inverse progressent pour ces dernières). Cela vient conforter l'hypothèse d'une sécurisation financière de l'entrepreneur-salarié lui permettant de développer son activité commerciale dans un cadre facilitant.

En moyenne, l'ensemble des personnes accueillies au sein de la CAE, quel que soit leur statut initial au début de l'année, ont vu leurs revenus réels augmenter par rapport à leurs revenus théoriques :

- ✓ Multiplié en moyenne par 2,4 pour les demandeurs d'emploi indemnisé et par 2,5 pour les bénéficiaires du RSA.
- ✓ Multipliés en moyenne par 6 pour les travailleurs non-salariés.
- ✓ Multipliés en moyenne par 17 pour les salariés.
- ✓ Multipliés en moyenne par 26 pour les demandeurs d'emplois non indemnisés.

Au réel, sur les 475 entrepreneurs qui partent d'un revenu théorique initial (et sécurisé) de 0 :

- ✓ 380 dégagent un revenu, avec un revenu moyen de plus de 13000 euros soit l'équivalent de 90% d'un SMIC net à temps plein.
- ✓ 95 ne dégagent pas de revenu, généralement parce qu'ils demeurent encore en début de parcours entrepreneurial .
- ✓ 124 salariés disposaient déjà d'un revenu initial théorique et ont vu leur situation s'améliorer de 4000 euros net en moyenne.

Figure 22 - Comparaison des revenus générés dans la CAE aux revenus antérieurs initiaux (ici 2019)

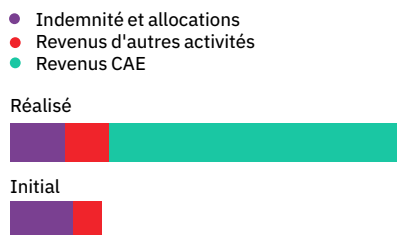
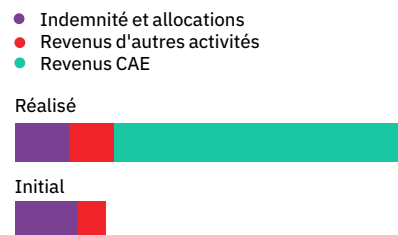


Figure 23 - Revenus générés dans la CAE par catégorie de statuts initiaux à l'entrée dans la CAE



Source : graphique données consolidées à l'échelle nationale de la matrice.

FACILITER L'ACTIVATION DU PROJET ENTREPRENEURIAL

Les CAE sont des dispositifs permettant de passer rapidement de l'idée entrepreneuriale à la création d'activité. 85% des entrepreneurs estiment ainsi que la CAE a été décisive dans le processus d'activation du projet entrepreneurial.

Au travers des outils et appuis qu'elle propose, la CAE permet à l'entrepreneur de mobiliser ce qui lui paraît le plus pertinent au regard de ses besoins : apport d'expertise technique par l'équipe d'appui, expériences par les pairs, gestion administrative afin de pouvoir se concentrer sur l'activité-métier, agréments permettant d'utiliser des cadres réglementaires pour vendre de suite sans devoir se lancer dans des procédures préalables, etc. Autant d'outils et d'appuis qui peuvent se combiner au bénéfice du lancement de l'activité.

L'un des facteurs principaux d'activation du projet est le portage par la CAE de la gestion et du suivi administratif de l'activité entrepreneuriale. Ce dernier permet en effet à l'entrepreneur de se consacrer presque exclusivement à son "cœur de métier", facilitant ainsi le passage à l'étape de la commercialisation et donc à la génération du revenu tiré de l'activité.

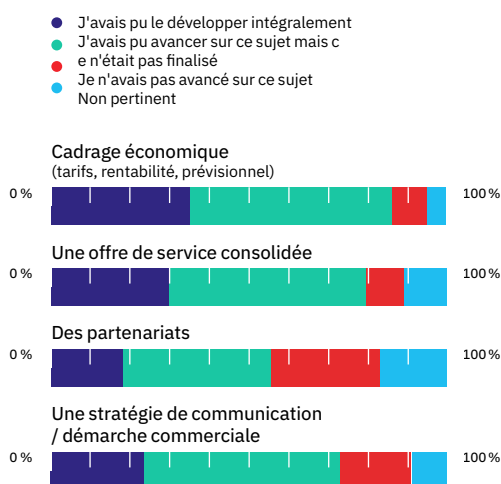
Deux autres facteurs apparaissent également décisifs :

- l'accès aux dispositifs réglementaires portés par la CAE.
- la dimension collective, en tout premier lieu l'appui initial apporté par l'équipe de la CAE largement plébiscité. 8 entrepreneurs sur 10 estiment en effet que les conseils et soutien des chargés d'accompagnement ont été décisifs ou qu'il aurait été difficile d'initier le projet sans cela.

L'impact de la CAE sur l'activation du projet entrepreneurial est reconnu comme le plus fort auprès des personnes les moins diplômées, en demande d'une expertise technique relative à l'entrepreneuriat. Près de 60% des personnes disposant au plus du Bac reconnaissent que la CAE a contribué fortement au développement de leur projet au cours des premiers mois d'activité.

Toutefois, la contribution des CAE demeure générale et influente auprès des différents publics, quels que soient leur qualification initiale, leur âge et leur sexe.

Figure 24 - État d'avancement des entrepreneurs dans les 6 premiers mois d'accompagnement



• La CAE : un rôle central pour activer le projet, reconnu par l'ensemble des entrepreneurs

L'hypothèse testée ici est celle selon laquelle la CAE permettrait de faciliter l'activation et le développement du projet entrepreneurial. En somme, grâce à la CAE, les entrepreneurs pourraient plus facilement et plus rapidement lancer leur projet que dans un autre cadre.

Les entrepreneurs expriment que durant les 6 premiers mois de leur arrivée, ils ont amorcé et/ou consolidé le cadrage économique de leur projet, leur offre de service, leur stratégie de communication et de commercialisation et, dans une moindre mesure, leurs partenariats.

De manière générale, on constate qu'ils sont quasi-unanimes (85%) : la CAE a joué un rôle fondamental, ou facilitant dans ce process. A l'inverse, les entrepreneurs sont très peu nombreux (10%) à estimer que la CAE a eu un rôle mineur ou nul.

Les plus diplômés (Bac + 5 et 8) semblent avoir davantage bénéficié durant cette période du cadrage économique, exprimant pour 42% avoir pu développer intégralement cet aspect contre 35% pour ceux ayant jusqu'au Bac.

En revanche, les accompagnements sur les partenariats, la stratégie de communication et commercialisation semblent avoir été plus bénéfiques aux moins diplômés durant les 6 premiers mois : 40% des niveaux BEP/CAP déclarent avoir intégralement développé les partenariats contre 12% des Bac+5. 41% des niveaux Bac estiment qu'ils ont développé leur stratégie commerciale, contre 17% des Bac+5.

Les moins diplômés estiment le plus fortement que la CAE a contribué à leur développement : près de 59% pour les diplômés jusqu'au Bac contre 29% des Bac+5. De même, la contribution de la CAE à l'activation du projet est davantage plébiscitée par les entrepreneurs qui sont dans la CAE depuis plus de 3 ans et qui s'estiment fortement satisfaits de leur situation professionnelle et personnelle.

Figure 25 - Etat d'avancement des entrepreneurs sur le cadrage économique, les partenariats et la stratégie de communication et démarche commerciale dans les 6 premiers mois par niveau de diplôme

- J'avais pu le développer intégralement
- J'avais pu avancer sur ce sujet mais ce n'était pas finalisé
- Je n'avais pas avancé sur ce sujet
- Non pertinent

Cadrage économique

Sans diplôme



Niveau BEP/CAP



Niveau Bac / Bac pro.



Bac + 2, DUT, IUT, BTS



Bac + 3, Niveau Licence



Bac + 5, Niveau master



Bac + 8, Niveau doctorat



Partenariats

Sans diplôme



Niveau BEP/CAP



Niveau Bac / Bac pro.



Bac + 2, DUT, IUT, BTS



Bac + 3, Niveau Licence



Bac + 5, Niveau master



Bac + 8, Niveau doctorat



Stratégie de communication / démarche commerciale

Sans diplôme



Niveau BEP/CAP



Niveau Bac / Bac pro.



Bac + 2, DUT, IUT, BTS



Bac + 3, Niveau Licence



Bac + 5, Niveau master



Bac + 8, Niveau doctorat



Figure 26 - Gestion administrative et comptable : dimension ayant joué un rôle pour initier le projet par CAE

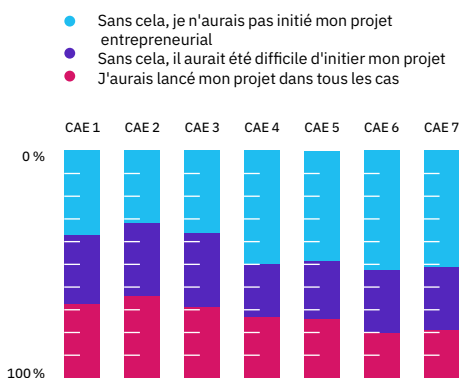


Figure 27 - Gestion administrative et comptable : dimension ayant joué un rôle pour initier le projet par niveau de diplôme

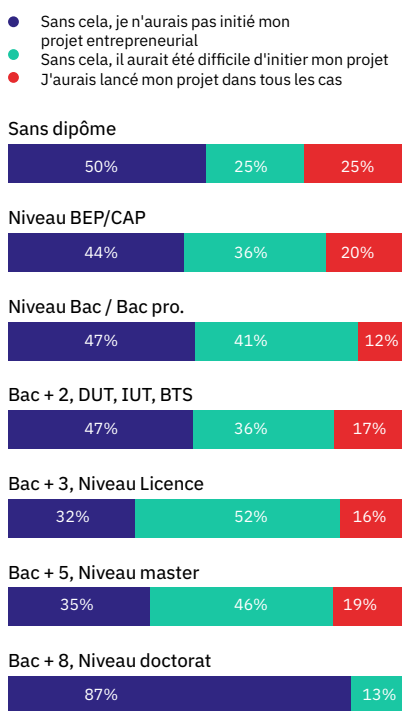
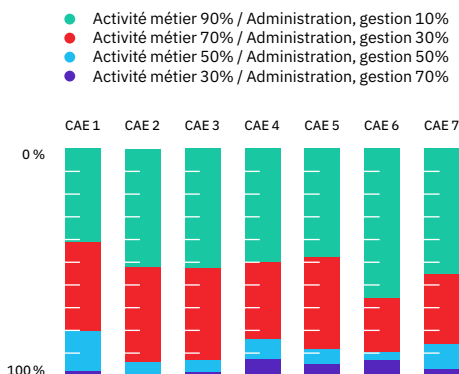


Figure 28 - Répartition entre l'activité métier et l'administration-gestion de l'activité entrepreneuriale



• *La gestion administrative et fiscale, levier majeur pour les entrepreneurs*

La gestion administrative et fiscale fournie par la CAE a eu un effet décisif pour 42% des entrepreneurs (ils affirment qu'ils n'auraient pas entrepris sans cela) et levier (cela aurait été difficile) pour 42% également, ce qui amène à un impact de la CAE sur le projet entrepreneurial pour 84% des entrepreneurs. Cet élément se retrouve de manière assez homogène selon les CAE et les secteurs d'activité.

Si l'on regarde par niveau de diplôme, c'est le levier fondamental pour les plus diplômés (Bac + 5 et 8) : près de 61% considèrent que sans la gestion administrative, ils n'auraient pas initié leur projet entrepreneurial contre 32% des Bac+3 ou 44% des BEP/CAP.

La gestion des formalités administratives est effectivement très chronophage et source de stress importante pour les dirigeants de TPE/PME et les indépendants. Selon les études et les catégories étudiées, environ la moitié du temps de travail est passé sur des tâches administratives hors CAE (étude Ipsos 2014 ou Sage/Plum Consulting). La prise en charge de cet aspect par la CAE vise ainsi à permettre aux entrepreneurs de se concentrer sur leur « cœur de métier » ainsi que sur la vente.

Afin de constater comment l'appui à la gestion comptable agit sur l'activité développée et facilite le « passage à l'acte entrepreneurial », les proportions de temps passées entre l'activité « cœur de métier » et le temps de gestion administrative peut être éclairant. Ainsi, **plus de 50% des répondants, toutes CAE confondues, considèrent qu'ils dédient 90% de leur temps en activités métier et 10% en administration-gestion.** Ce ratio peut même jusqu'à atteindre 95%/5%. À noter également pour une CAE généraliste, une proportion de 64% des entrepreneurs estimant ce même ratio à 90%/10%.

Les entrepreneurs les moins diplômés sont ceux ou celles qui passent le moins de temps en gestion : 67% dédient 90% de leur temps à leur métier et 10% de leur temps à la gestion. Cela peut aussi s'expliquer par le secteur d'activité concerné, en l'occurrence le service à la personne et le bâtiment.

• *Une mobilisation facilitante d'outils réglementaires*

Afin de lancer un projet entrepreneurial et selon les secteurs, des agréments ou dispositifs réglementaires spécifiques peuvent être utiles ou indispensables : licence d'entrepreneur du spectacle, agrément formation, service à la personne, assurances spécifiques, etc.

La plupart des CAE disposent d'agréments (parfois spécifiques à leur secteur), évitant ainsi à une personne seule de devoir faire les démarches administratives lourdes pour en bénéficier. Sans oublier que certains agréments peuvent se révéler quasiment impossibles à porter pour un seul individu (agrément formation par exemple...)

Bénéficier de ces agréments par l'intermédiaire de la CAE a été fondamental pour 15% des répondants et bénéfique pour 16%. Cela a donc été utile pour 31% des répondants.

Parmi les entrepreneurs ayant déjà eu une expérience entrepreneuriale précédente, 13% estiment que le fait de pouvoir disposer de ces agréments a été fondamental. Ils sont plus nombreux (19%) à considérer que cela a été décisif pour lancer leur activité parmi les moins diplômés (niveau Bac ou inférieur) ainsi que parmi ceux présents depuis plus de 3 ans dans la CAE (plus de 16% contre 13% pour celles et ceux présents depuis 6 mois à 1 an).

Figure 29 - Mobilisation de dispositifs réglementaires spécifiques permis par la CAE utiles au lancement de l'activité

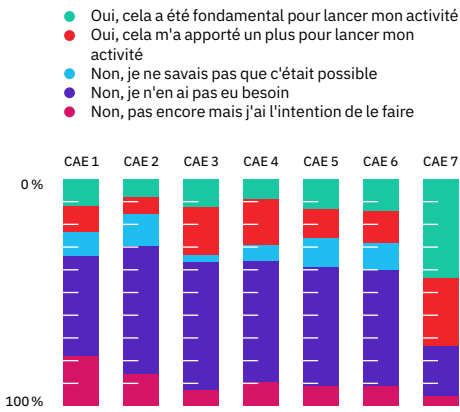


Figure 30 - Rôle de la dimension collective dans la mise en œuvre du projet entrepreneurial par CAE

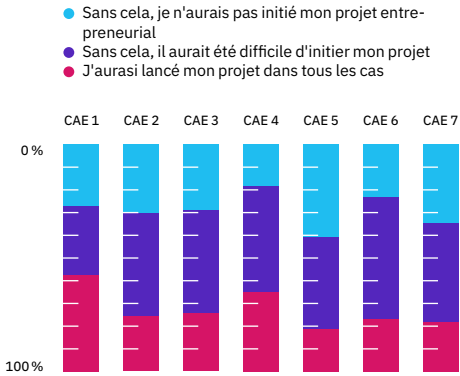
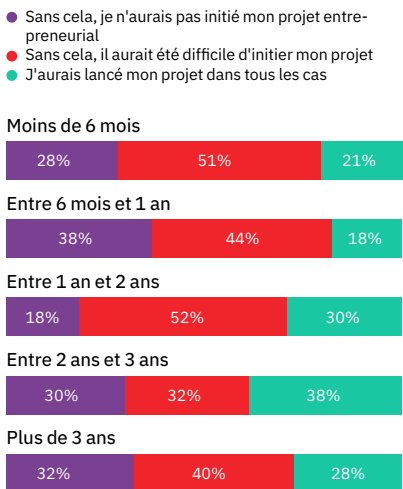


Figure 31 - Rôle de la dimension collective dans le lancement du projet entrepreneurial par ancienneté des entrepreneurs dans la CAE



Néanmoins, les proportions divergent beaucoup entre CAE et selon les domaines d'activité. Dans le secteur des services à la personne, 43% des entrepreneurs déclarent que cela a été fondamental contre moins de 8% dans le secteur du bâtiment.

Notons enfin qu'une partie importante d'entrepreneurs n'avaient pas initialement connaissance de cette dimension permise par la CAE, (9%), ce qui éclaire sur la nécessité de bien communiquer sur cet aspect. 11% n'ont pas encore mobilisé ces dispositifs mais comptent le faire prochainement. En cumulant donc ceux pour qui cela a été utile et ceux qui le feront en connaissance de cause, nous atteignons **plus de 51% d'entrepreneurs intéressés à mobiliser les dispositifs réglementaires mis à disposition par la CAE.**

• La dimension collective offerte par la CAE

L'aspect collectif est un élément avancé et défendu par les CAE comme facilitant l'activité entrepreneuriale en permettant l'échange de pratiques et de conseils, l'appui mutuel, la possibilité de co-porter des projets et ainsi faciliter leur lancement. **30% des entrepreneurs jugent fondamental de pouvoir entreprendre, certes seul, mais dans un cadre collectif et en lien avec d'autres entrepreneurs.** Cette dimension est donc importante et souvent rappelée par les entrepreneurs eux-mêmes, mais elle n'est pas décisive au moment de l'intégration.

Cette portion atteint 38% pour les répondants présents depuis 6 mois à 1 an et 32% pour celles et ceux présents depuis plus de 3 ans. Un tel taux (près d'un 1/3) peut souligner la vigilance des entrepreneurs à ne pas être confrontés à l'isolement et à s'entourer de pairs avec qui ils sauront échanger sur leur expérience entrepreneuriale.

C'est cependant surtout la dimension d'appui des équipes d'appui qui est décisive sur l'activation du projet entrepreneurial. Toutes CAE confondues, 82% des entrepreneurs estiment que les conseils et soutiens des chargés d'accompagnement ont été décisifs ou qu'il aurait été difficile d'initier le projet sans cela. Remarquons toutefois de grandes variations entre CAE, allant de 18% à 43% d'entrepreneurs qui estiment qu'ils n'auraient pas créé sans cela.

De par son rôle de soutien, et de conseil, les anciens demandeurs d'emploi non-indemnisés estiment que la dimension collective assurée par les équipes d'appui a été fondamentale pour initier leur projet (près de 40%), suivis par les anciens salariés (33%). Celles et ceux qui estiment en plus grande proportion qu'ils auraient initié leur projet sans ces conseils et soutiens sont les anciens indépendants.

Concernant les niveaux de diplômes, ce sont les moins diplômés, sans diplôme et diplôme inférieur au Bac qui estiment que cette dimension collective assurée par l'équipe d'appui a été fondamentale (46.62% d'entre eux), suivis par les plus diplômés - Bac+ 5 et + pour 44.8%

Figure 32 - Rôle de l'équipe d'appui dans la mise en œuvre du projet entrepreneurial : conseils et soutien des chargés d'accompagnement par CAE

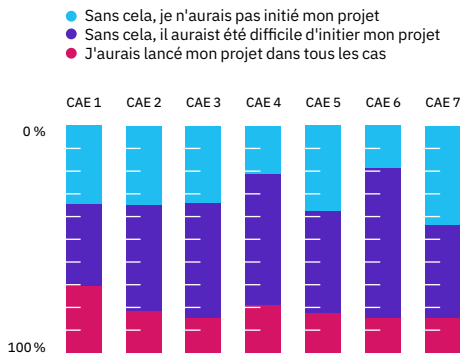


Figure 33 - Rôle de la dimension collective assurée par l'équipe d'appui dans la mise en œuvre du projet entrepreneurial : conseils et soutien des chargés d'accompagnement par niveau de diplôme

- Sans cela, je n'aurais pas initié mon projet
- Sans cela, il aurait été difficile d'initier mon projet
- J'aurais lancé mon projet dans tous les cas

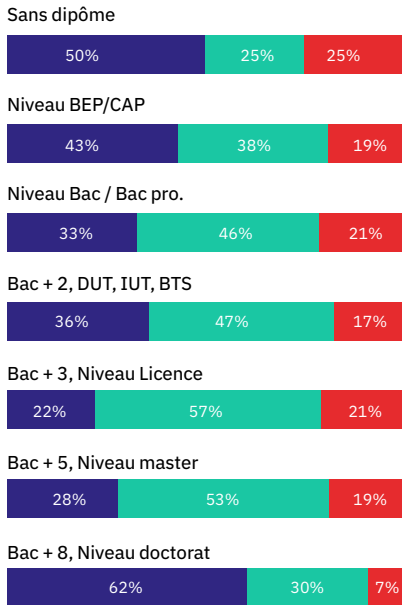
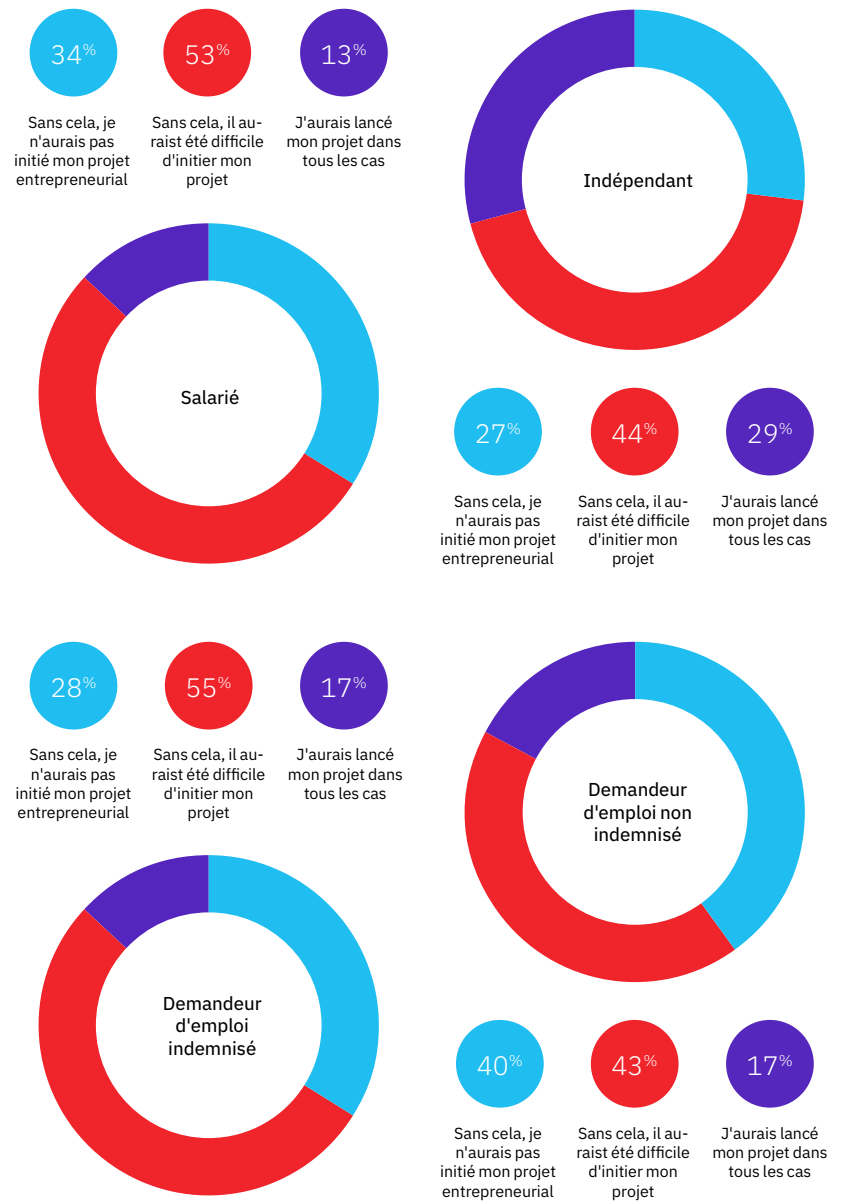


Figure 34. - Rôle de la dimension collective assurée par l'équipe d'appui dans la mise en œuvre du projet entrepreneurial : conseils et soutien des chargés d'accompagnement en fonction de l'ancien statut des entrepreneurs



CONSOLIDER L'ACTIVITÉ PAR L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES TECHNIQUES, DÉMOCRATIQUES ET COOPÉRATIVES

La CAE permet d'acquérir et de développer des compétences diverses. Elle offre un climat favorable à la formation continue des entrepreneurs. Si les compétences démocratiques et coopératives sont jugées moins utiles pour la consolidation de l'activité de l'entrepreneur, elles sont fortement réinvesties dans les activités extra-professionnelles et sont, pour une partie néanmoins significative, investies dans le cadre de l'activité professionnelle.

L'acquisition des compétences techniques sont quant à elles plus nettement utiles à la consolidation de l'activité. Ainsi, les compétences acquises contribuent pour partie à la consolidation de l'activité.

Figure 35. - Proportion d'entrepreneurs qui estiment avoir acquis des compétences techniques grâce à la CAE, par CAE

- Oui j'ai acquis de nouvelles compétences
- Oui j'ai renforcé des compétences déjà acquises auparavant
- Non je n'ai pas acquis ou renforcé de nouvelles compétences
- J'ai perdu des compétences acquises auparavant

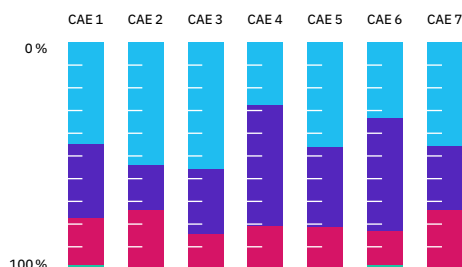
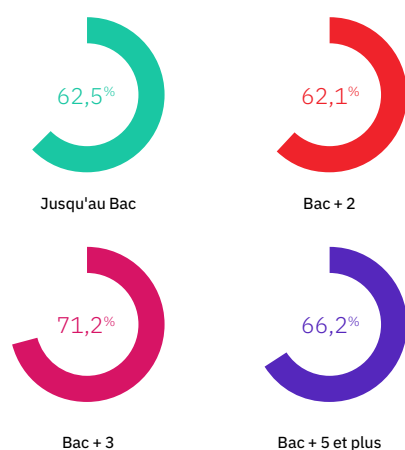


Figure 36 - Pourcentage d'entrepreneurs qui ont bénéficié d'au moins une formation dans la CAE par niveau de diplôme



• L'acquisition de compétences techniques

44% des entrepreneurs estiment avoir acquis des compétences techniques nouvelles au sein de la CAE, et 36% estiment avoir renforcé des compétences. 19% disent ne pas avoir acquis de compétences techniques et moins de 1% des entrepreneurs disent avoir perdu en compétences.

La plupart des entrepreneurs estiment que ces compétences techniques leur ont été en partie utiles (à hauteur de 64 sur une échelle de 1 à 100), avec des écarts modérés dans les réponses, ce qui conforte l'utilité des compétences techniques, et leur mobilisation effective dans le projet.

• L'acquisition de compétences liées à la dimension coopérative

Parmi les compétences acquises grâce à la participation à la gouvernance de la CAE, on note que **la majorité des entrepreneurs estiment ne pas avoir acquis de compétences spécifiques dans ce cadre (44%)**. A contrario, 32,5% estiment que cela leur a permis d'acquérir des compétences liées à la gestion d'entreprise, 23% des compétences en gouvernance coopérative, en travail collectif et en gestion de groupe, et pour 15%, des compétences en travail partenarial. Cependant, ces compétences sont jugées moins utiles par les entrepreneurs dans le cadre de leur activité. Pour autant, ils sont nombreux à exprimer que cela leur a été bénéfique dans le cadre de leurs activités extra-professionnelles (investissement associatif et/ou politique notamment).

→ Pour ces deux niveaux de compétences, il n'y a pas de différences en fonction du niveau de diplôme des entrepreneurs, et l'acquisition des compétences augmentent au fil du temps passé dans la CAE.

• Un accès notable à la formation

En moyenne, 65% des entrepreneurs présents dans la CAE (toute ancienneté confondue) ont eu accès à au moins 1 formation dans leur parcours (toutes formations confondues internes et externes).

Figure 37 - Comparaison des proportions des salariés qui ont bénéficié d'une formation au sein de la CAE et hors CAE (statistiques nationales).

- Moyenne INSEE 2016
- Au sein de la CAE

Diplôme du long court



Diplôme du supérieur court



Baccalauréat et inférieur



Figure 38 - Nombre de formations suivies au sein de la CAE par niveau de diplômes

Jusqu'au Bac



Bac + 2



Bac + 3



Bac + 5 et plus



À titre de comparaison, d'après un rapport de l'INSEE de 2016 : 59% des salariés en France ont eu accès à la formation – toutes formations confondues - (Formations et emploi, INSEE, 2018). Autre enseignement de cette étude : faire partie d'un établissement de grande taille ou travailler dans le secteur public était également un atout pour accéder à la formation. Ainsi, 62% des salariés du public ont bénéficié d'une formation contre 45% de salariés du privé. Les salariés des PME (41%) se forment plus que ceux des TPE (15%).

Ainsi, si les entrepreneurs des CAE sont clairement plus fortement formés que la moyenne des salariés français, ils sont encore plus fortement formés que les salariés de TPE.

Les profils qui ont principalement bénéficié d'une ou plusieurs formations sont les bac+3 et les bac +5, même si tous les profils, y compris les niveaux jusqu'au bac et les niveaux bac+2 sont au-dessus de la moyenne française et des moyennes par niveau de diplôme. Si en France, les moins diplômés bénéficient nettement moins de formations, cet écart ne se constate pas dans la CAE.

NB figure 37 : 65% représente le pourcentage d'entrepreneurs qui ont bénéficié de formations au sein de la CAE durant leur parcours. Cela n'indique pas le pourcentage d'entrepreneurs formés sur l'année passée. La comparaison avec les statistiques de l'INSEE doit donc être nuancée. cependant, une étude longitudinale menée par le CEREQ sur 3 ans montre une moyenne de 52% des salariés formés. * Trajectoires professionnelles et dynamiques de formation des salariés - Suivi longitudinal de l'enquête DEFIS : premiers indicateurs 2013-2016.

En moyenne, les entrepreneurs ont suivi 4 formations professionnelles depuis leur arrivée. Néanmoins, sur cette série, les écarts entre les différents entrepreneurs sont considérables, certains n'ayant bénéficié d'aucune formation et d'autre ayant bénéficié de plus de 10 formations.

La formation professionnelle bénéficie fortement aux moins diplômés (jusqu'au niveau bac) avec une moyenne de 4,2 formations par entrepreneurs des CAE. Les niveaux de diplôme supérieurs au bac (du bac +2 au bac +8) bénéficient d'une moyenne de 3,7 formations.

L'écart est ainsi relativement important et met en évidence que les moins diplômés sont les plus formés au sein de la CAE, alors que les salariés les plus formés sont généralement les plus diplômés dans les autres entreprises, hors CAE.

Cependant, si la tendance présentée nous montre une approche de formation des moins diplômés forte, elle ne permet pas de constater que, malgré cela, les plus hauts diplômés (bac +5 et plus) bénéficient en moyenne de plus de formations.

Ainsi, on observe que :

- Les bac +5 et plus bénéficient en moyenne de 4,3 formations.
- Les bac +3 bénéficient en moyenne de 4,8 formations.
- Les bac +2 bénéficient en moyenne de 2,37.
- Les niveaux jusqu'au bac bénéficient en moyenne de 4,2 formations.

Ceux qui bénéficient du moins de formations au sein des CAE sont les bac +2 qui bénéficient en moyenne de 2,3 formations depuis qu'ils sont dans la CAE.

Ces écarts demeurent très minimes (hormis pour les bac+2) et témoignent d'une égalité d'accès forte, à contre sens des moyennes nationales.

Figure 39 - Mobilisation d'accès aux financements de la formation via la CAE, par CAE

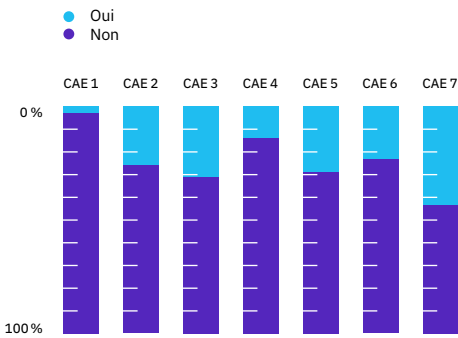
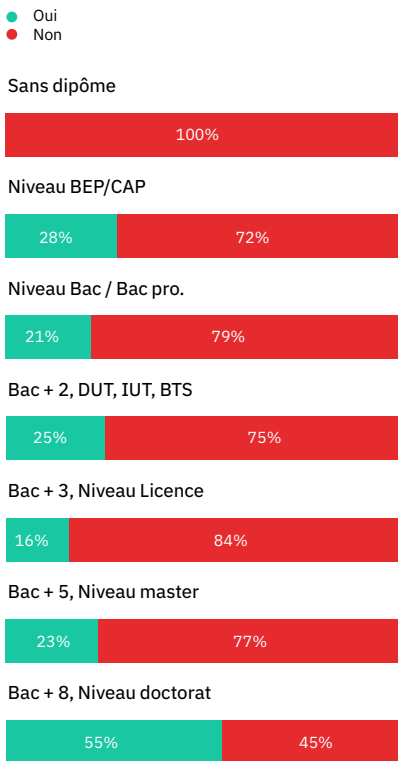


Figure 40 - Mobilisation d'accès aux financements de la formation via la CAE, par niveau de diplômes



• *Un accès varié au financement de la formation*

Seuls 24% des entrepreneurs ayant bénéficié d'une formation professionnelle ont bénéficié d'un financement de formation via la CAE (plan de formation, etc.). Il existe néanmoins des écarts importants entre les CAE sur la mobilisation des leviers de financement.

Cela peut notamment s'expliquer par la capacité à bénéficier de formations financées par les dispositifs réglementaires en fonction des secteurs d'activité (par exemple, le taux le plus faible de mobilisation correspond à une CAE dans le secteur culturel).

Par ailleurs, aucun entrepreneur n'a bénéficié de financement pour sa formation dans les 6 premiers mois dans la CAE. C'est au fil du temps que les financements sont mobilisés, de manière croissante.

Si les statistiques montrent que ce sont les plus diplômés qui ont principalement mobilisé le financement de la formation, ce niveau est à relativiser car il y a moins de personnes ayant un bac+8 au sein des répondants (11 répondants à cette question avec un bac +8). De manière semblable, seule 1 personne sans diplôme a répondu, rendant l'analyse de sa réponse non représentative.

Ainsi, si on met de côté ces deux situations, on observe que ce sont en moyenne les plus bas niveaux de formation qui ont bénéficié principalement de financements via la CAE pour leurs formations (niveau BEP/CAP : 28,1%, niveau bac : 20,5%, niveau bac +2 : 25%, niveau bac +3 : 15,9% et niveau bac +5 : 23,3%)

RENFORCER LE SUCCÈS DU PROJET ENTREPRENEURIAL PAR SON INSERTION DANS UNE ÉCONOMIE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ENTRAIDE

On constate un lien entre la participation au collectif (non seulement aux instances de gouvernance de la CAE, mais aussi à des projets collectifs ou à des temps informels) et la pérennité des activités à plus de 3 ans.

La dimension collective a déjà été abordée comme un facteur facilitant pour activer le projet entrepreneurial. En l'analysant plus finement, cet aspect n'est pas seulement facilitant, il est au cœur du renforcement du projet entrepreneurial. **Les retours des entrepreneurs et les études sur le sujet en témoignent (Grégoire, 2019 ; Dares Analyses n°026) : un entrepreneur seul est un entrepreneur plus fragile.**

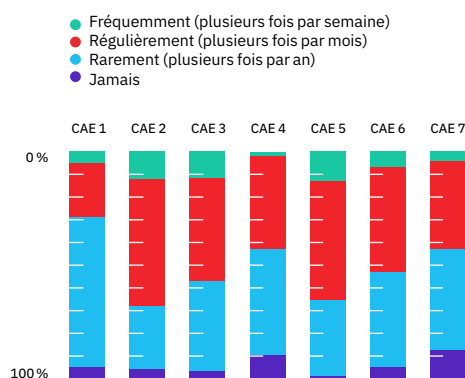
Il est intéressant de constater que l'intégration au collectif, si elle concerne tous les publics accueillis en CAE, s'opère principalement par les femmes et les personnes diplômées.

De même, les personnes ayant déjà vécu un expérience entrepreneurial sont les plus enclines à s'investir fortement dans le collectif, ce qui pourrait signifier qu'elles ont identifié la solitude comme l'un des facteurs d'échec de leur expérience précédente.

En revanche, la proportion totale de réponses collectives à des prestations, est loin d'être majoritaire au sein de l'ensemble des entrepreneurs ayant répondu à l'enquête (20%) malgré leur attrait pour la dimension collective. Par ailleurs, ce taux n'est pas plus important pour les entrepreneurs de plus de 3 ans. C'est un stade de coopération plus élevé que peu d'entrepreneurs parviennent à atteindre.

En somme, la CAE, par sa dynamique de coopération et d'entraide, contribue au renforcement du succès du projet entrepreneurial individuel. Toutefois, sa capacité à amener les entrepreneurs, notamment les moins diplômés, dans des dynamiques de coopération plus structurantes demeure limitée.

Figure 41 - Fréquence des échanges entre entrepreneurs par CAE



• L'accompagnement humain et technique au sein de la CAE : un élément de consolidation

La dimension « relationnelle, humaine » est un motif fréquemment cité dans le choix d'intégrer la CAE. La dimension relationnelle concerne à la fois les relations développées avec les autres entrepreneurs ainsi que la relation humaine apportée par les équipes d'appui des CAE.

52% des entrepreneurs déclarent échanger entre plusieurs fois par semaine (8%) et plusieurs fois par mois (44%) avec d'autres entrepreneurs. Ceux et celles qui échangent le plus régulièrement sont les plus anciens au sein de la CAE (depuis plus de 3 ans) à hauteur de 56%. Ils considèrent que ces échanges ont contribué activement à consolider leur projet.

Notons que cette fréquence d'échange est inégale selon les CAE, avec des niveaux relativement différents. Dans certaines CAE, 10% à 13% des entrepreneurs déclarent ne jamais avoir d'échanges avec leurs pairs.

Figure 42 - Fréquences des échanges entre entrepreneurs

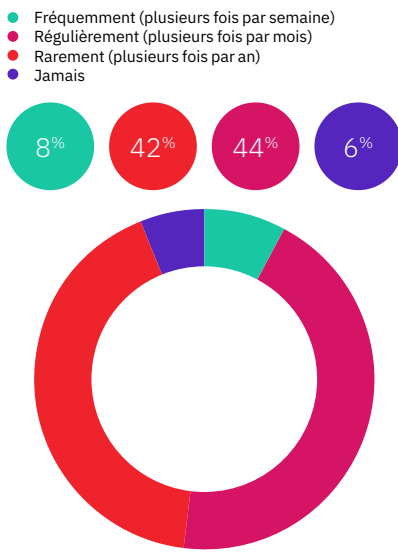


Figure 43 - Fréquences des échanges avec les équipes d'appui

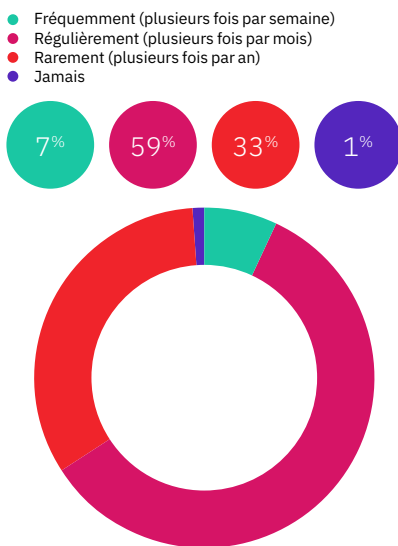
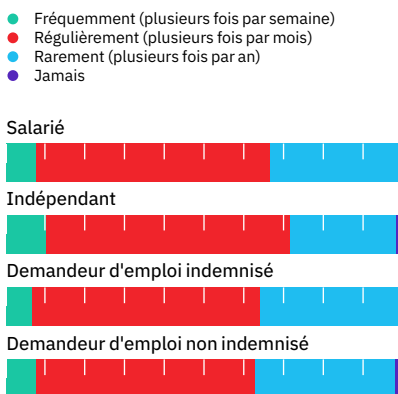


Figure 44 - Fréquences des échanges avec les équipes d'appui par types de statuts antérieurs à la CAE



Les échanges avec les chargés d'accompagnement sont fréquents pour 66% des entrepreneurs (7% plusieurs fois par semaine et 59% plusieurs fois par mois) et ce de manière quasiment homogène selon les statuts antérieurs des individus. Cette fréquence va bien au delà de l'obligation de deux entretiens individuels par an, un seuil minimal inscrit dans la loi ESS de 2014. Seuls les anciens indépendants ont sensiblement plus d'échanges fréquents que les autres (10% contre 6% pour les anciens demandeurs d'emploi indemnisés par exemple), contrairement à l'hypothèse selon laquelle certains statuts éloignés de l'entrepreneuriat ont plus besoin d'échanges et d'accompagnement que d'autres. Ils et elles considèrent que ces échanges ont fortement contribué à développer leur projet. À noter enfin que presque 1/3 des répondants déclarent avoir de rares échanges avec l'équipe d'appui, et 1% estiment ne jamais en avoir.

• Mutualisation et coopération entre entrepreneurs

Il est intéressant de noter que ceux qui dédient le plus de temps aux projets collectifs sont en majorité ceux qui sont présents dans la CAE depuis plus de 3 ans (pour 42% des entrepreneurs) mais aussi des personnes présentes depuis moins de 3 ans, pour 6% à 11% d'entre eux.

C'est-à-dire qu'une participation est déjà observée à un stade précoce du lancement l'activité, avant que la personne devienne entrepreneur-salarié-associé, même si cela l'est dans des proportions moindres.

Et ils sont encore moins une évidence dans l'entrepreneuriat individuel où la pérennité à plus de 3 ans est très faible (dans l'auto-entrepreneuriat par exemple, 77% ont cessé leur activité après 5 ans-étude Insee 2017). **Tandis qu'ici, les individus réussissent à devenir entrepreneurs-salariés tout en consacrant du temps au collectif dès leur intégration (en CAPE, dans une moindre mesure) et augmentent ce temps dédié au-delà de 3 ans.**

Ceux et celles qui s'investissent le plus sont :

- les diplômés à Bac + 2 (25%) et Bac + 5 (34%)
- les personnes qui avaient en majorité un revenu brut annuel inférieur à 10 000€ avant leur entrée dans la CAE (26% d'entre eux).

Une donnée nous éclaire en partie sur la mise en œuvre de cette dimension collective : près de 20% d'entrepreneurs ont répondu collectivement à un appel d'offre, marché public ou appel à prestation face à 26% qui ont répondu seuls.

Les résultats ne sont pas homogènes entre les CAE concernant l'impact de la dimension collective et le soutien du collectif, celui-ci variant de 18% à 41%.

Figure 45 - Entrepreneur ayant répondu collectivement à un appel d'offre, prestation, avec d'autres entrepreneurs de la CAE par types d'activités menées en parallèle

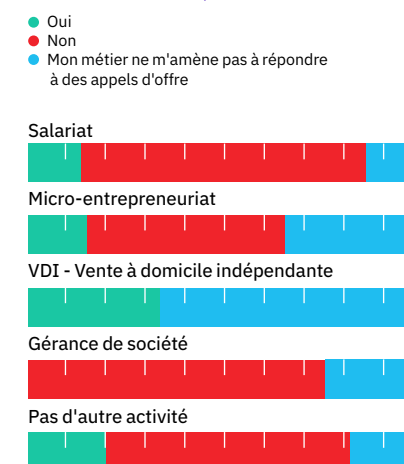


Figure 46 - Fréquence des temps dédiés aux instances collectives de la CAE par type de statuts antérieurs à la CAE

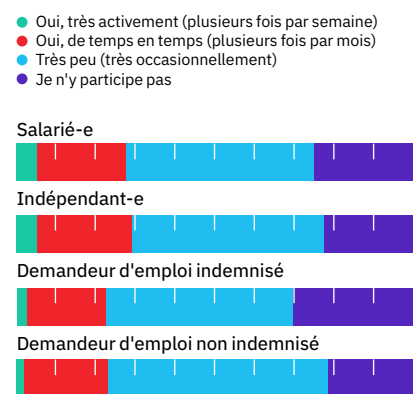
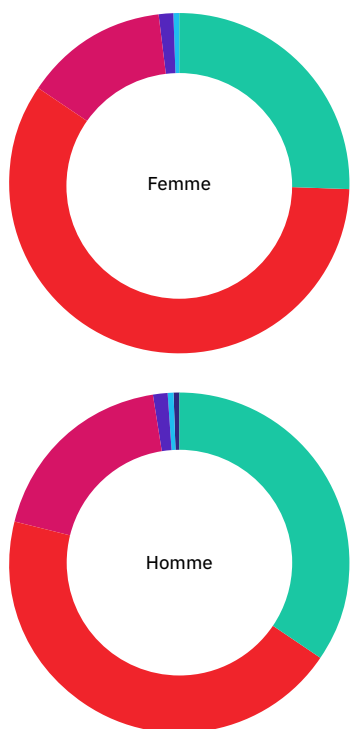
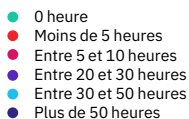


Figure 47 - Volume de temps dédié aux instances collectives de la CAE comparé par genre



• *Entrepreneuriat et participation à la gouvernance de la CAE*

Le soutien et l'appui du collectif semblent en particulier être recherchés par ceux qui ont déjà eu une expérience d'entrepreneuriat « solitaire ». Ce sont en effet ces derniers qui :

- participent le plus aux instances de gouvernance de la CAE (29% y participent plusieurs fois par semaine à plusieurs fois par mois).
- y dédient le plus de temps : 19% d'entre eux y consacrent entre 5h et 10h par mois contre 13% à 15% parmi les autres catégories (anciens salariés, demandeurs d'emploi). 67% des anciens entrepreneurs estiment également se mobiliser le plus pour des temps informels tandis que 43% d'entre eux estiment se mobiliser le plus pour les projets.

Comme vu précédemment dans l'acquisition de compétences, la participation à la gouvernance permet d'acquérir des compétences utiles au projet entrepreneurial. Aussi, les anciens entrepreneurs estiment que c'est surtout sous l'influence des équipes d'appui que leur projet a évolué (pour 25% d'entre eux) puis sous l'influence du collectif d'entrepreneurs (pour 19% d'entre eux).

On observe par ailleurs que **les femmes sont celles qui dédient le plus de temps aux collectifs dans les CAE (près de 56%).**

Les publics qui participent le plus activement aux instances collectives (104 répondants sur 432), sont en majorité :

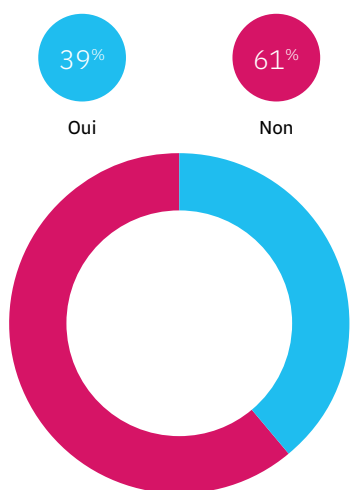
- des personnes de niveau Bac+ 2 et Bac + 5.
- des demandeurs d'emploi indemnisés avant d'intégrer la CAE (44%).
- des personnes présentes depuis plus de 3 ans (65%).

Ces publics estiment que les compétences acquises grâce à cette participation leur sont fortement utiles et que la CAE y a contribué fortement ou un peu (87%).

Ils déclarent être fortement satisfaits de leur situation professionnelle et personnelle (à 70 sur une échelle de 1 à 100).

Parmi l'ensemble des répondants, aucun ne considère les autres entrepreneurs comme des concurrents, mais davantage comme un facteur sécurisant du développement d'activité.

Figure 48 - Proportion des entrepreneurs ayant mené des prestations collectives parmi ceux qui occupent un espace partagé



• *Une corrélation entre coopération et partage d'espaces de travail*

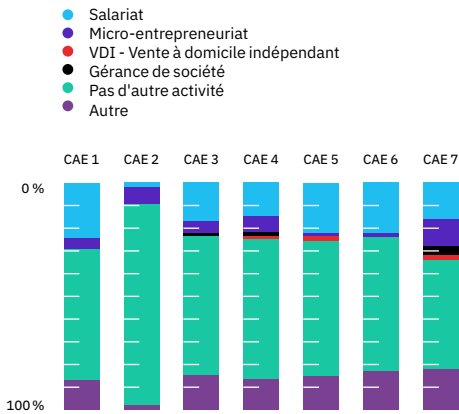
Il y existe un lien de corrélation entre l'occupation d'un espace de travail partagé (coworking ou tiers lieu) et le fait d'avoir répondu à plusieurs à un marché ou un appel à prestation : plus d'un entrepreneur sur 3 occupant un espace partagé a ainsi répondu collectivement pour mener une prestation (plus de 38% des entrepreneurs dont le métier est susceptible de les amener à répondre collectivement) alors qu'ils ne sont que 20% sur la population globale des répondants. Et ce sont ces mêmes occupants d'espaces partagés qui :

- se consacrent le plus à leur activité en CAE comme activité unique (73% d'entre eux n'ont pas d'autres activités), ce qui laisse plus d'opportunités de renforcer ces activités et d'en générer un revenu.
- estiment que la CAE a le plus fortement contribué au développement de leur projet (87% d'entre eux).

• *La multi activité dans l'entrepreneuriat, frein ou levier ?*

Pour 68% des répondants, l'activité réalisée au sein de la CAE est leur activité unique. Pour 31%, elle est pratiquée en parallèle d'autres activités professionnelles. Ces résultats sont à l'image de l'auto-entrepreneuriat, considéré et pratiqué comme une activité de complément, dite « accessoire » à hauteur de 33% (selon l'enquête Insee, enquête Auto-entrepreneurs 2010, enquête Sine 2010).

Figure 49 - Nombre d'entrepreneurs qui ont une autre activité professionnelle, par CAE



Les proportions sont néanmoins très différentes selon les secteurs d'activité dans les CAE. Ainsi, parmi les CAE du consortium, 88% des entrepreneurs dans le secteur du bâtiment n'ont pas d'autres activités, contre 50% dans le secteur du service à la personne. Cela peut indiquer un besoin plus fort de multi-activité dans le secteur du service à la personne révélant possiblement une sécurisation professionnelle et financière plus limitée.

Alors que dans l'auto-entrepreneuriat, la multi-activité est le principal facteur de cessation d'activité principale (Source étude Insee Septembre 2017), cela ne se vérifie pas en CAE : les entrepreneurs qui sont là depuis plus de 3 ans ont une multi-activité dans les mêmes proportions que l'ensemble et sont pour la plupart entrepreneurs-salariés-associés, ce qui indique une activité pérenne à plus de 3 ans.

L'activité en CAE permet ainsi la multi-activité tout en sécurisant le parcours professionnel, l'acquisition de droits et la protection sociale, à la différence de l'auto-entrepreneuriat.

Plus de 40% des entrepreneurs considèrent que l'activité qu'ils développent en dehors de la CAE a un lien avec celle-ci, se renforçant ainsi mutuellement. Cette réalité est particulièrement forte dans le secteur artistique (59%) et à contrario très faible dans le bâtiment (15%).

OPTIMISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET PAR LE TRAVAIL

Les CAE permettent de renforcer la qualité de vie au travail, mais de manière très disparate. Si une majorité d'entrepreneurs notent que la CAE leur a permis d'obtenir un équilibre vie personnelle / vie professionnelle intéressant (malgré une activité entrepreneuriale prenante et des contraintes qui demeurent), certains, au contraire, estiment ne pas avoir d'équilibre à cet égard.

On observe ainsi que les CAE offrent un cadre permettant de développer cet équilibre, mais qu'elles ne l'amènent pas de manière systématique uniquement du fait de sa structuration ou de son organisation.

Ce cadre s'appuie sur les enjeux de localisation du lieu de travail et du lieu de vie, sur la réduction des trajets domicile – travail, sur les liens sociaux créés au sein de la CAE et sur l'appréhension du niveau d'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.

En somme, si les CAE proposent un cadre permettant l'implication et l'équilibre vie professionnelle / vie associative avec un nombre conséquent d'entrepreneurs qui investissent le monde associatif, elles représentent aussi une structure qui attire les personnes déjà engagées (du fait des valeurs, de l'organisation qu'elles permettent, etc.).

• *La CAE, un moyen de trouver un équilibre modéré entre son engagement professionnel et ses aspirations personnelles et sociétales*

En moyenne, les entrepreneurs expliquent que le fait d'avoir développé leur activité en CAE leur permet d'avoir un bon équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle (sur une échelle de 1 à 100, le degré de satisfaction s'exprime à hauteur de 60).

En comparaison, une étude menée par l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise (2018) laisse apparaître que seuls 6% des salariés (hors CAE) considèrent que leur entreprise leur facilite un meilleur équilibre.

Dans les CAE, cet équilibre passe à la fois par leur gestion du temps dont ils sont là aussi modérément satisfaits, mais aussi par leur capacité d'implication dans la vie locale, par la flexibilité que leur a apportée la CAE et par la vie collective qu'elle contribue à maintenir. Ce regard sur l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle ne varie que très peu pour les entrepreneurs ayant récemment intégré la CAE, pour les moins de 35 ans, ou pour les anciens travailleurs indépendants. Cette moyenne ne fait pas consensus car elle est constituée de réponses allant de 0 à 100, signifiant des écarts très conséquents entre les situations et appréciations individuelles.

Il existe des écarts forts entre entrepreneurs : certains expriment que le fait d'avoir développé leur activité en CAE leur permet d'avoir un équilibre très fort, là où d'autres sont très réservés.

Il est par ailleurs intéressant de noter que les entrepreneurs ayant subi un accident de travail ou burn out n'ont pas entre eux un écart significatif de perception sur leur équilibre vie personnelle / vie professionnelle.

En revanche, les femmes expriment que la CAE leur a permis très sensiblement un meilleur équilibre, ce qui constitue une information forte puisque ce sont toujours majoritairement les femmes qui assument l'essentiel des charges domestiques et le soin aux enfants et aux personnes dépendantes, origines d'une persistance d'inégalités dans l'équilibre des temps de vie. En effet, selon l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise, cet équilibre reste une préoccupation forte pour les salariés hors CAE, avec une absence totale de marge de manœuvre temporelle pour se ré-organiser pour 54% des femmes contre 45% pour les hommes.

Figure 50 - Moyenne à la question suivante : le fait d'avoir développé votre activité entrepreneuriale au sein de la CAE a-t-elle facilité votre équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ?

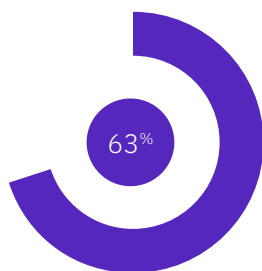


Figure 51 - Part des entrepreneurs qui estiment que la CAE a contribué à réduire leurs trajets domicile-travail

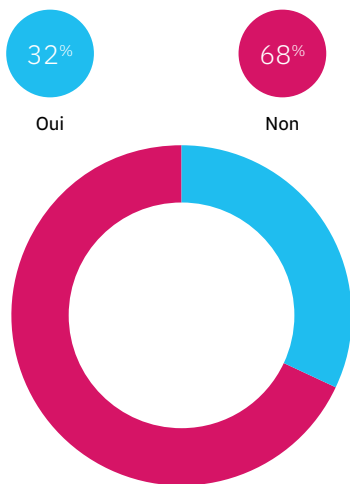


Figure 52 - Part des entrepreneurs qui ont pu choisir leur lieu de travail

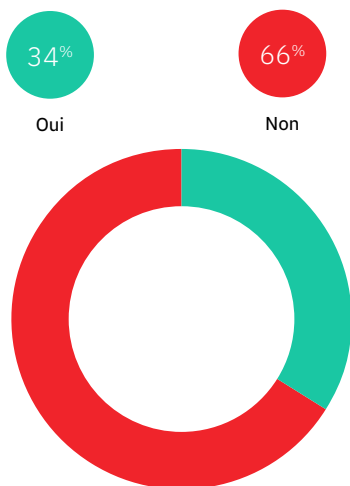


Figure 53 - Répartition du temps passé sur les temps collectifs



De la même manière, les anciens indépendants estiment que la CAE facilite moins leur équilibre vie professionnelle que les anciens salariés, mais l'écart (d'environ 5 points sur une échelle de 1 à 100) reste mineur. Les entrepreneurs en multi activité sont légèrement moins nombreux à déclarer que la CAE leur facilite cet équilibre, par rapport à ceux qui ne le sont pas.

On observe enfin un écart relativement significatif entre les entrepreneurs plus récemment arrivés (moins de 2 ans) et les plus anciens, ces derniers assurant disposer d'un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle. Cet écart peut s'expliquer par les étapes de vie du projet entrepreneurial qui, une fois stabilisé, permet d'effectuer plus librement ses choix entre le temps affecté à la vie personnelle et celui consacré à la vie professionnelle.

• *La CAE apporte une flexibilité pour l'organisation du travail*

Si la CAE ne résout pas un nombre important de contraintes concernant le choix de son organisation de travail (qui dépend de ses moyens matériels, mais aussi et surtout de son activité), elle permet néanmoins à **33,8% d'entrepreneurs de choisir leur lieu de travail (à domicile, dans un tiers lieu, etc.)**. Elle permet également, certes pour un nombre plus limité, de choisir son lieu de vie (15% expriment que la présence de la CAE sur le territoire a joué un rôle fort dans le choix du lieu de vie et 18,3% un rôle partiel). Enfin, 31,8% estiment que le fait d'être en CAE leur a permis de réduire leurs trajets domicile-travail par rapport à leur activité précédente.

Ce constat est moins marqué pour les anciens salariés. Seuls 28% estiment qu'être en CAE leur a permis de choisir leur lieu de travail. Néanmoins, ils sont un peu plus nombreux que la moyenne (34,3%) à déclarer qu'être en CAE leur a permis de réduire leurs trajets domicile – travail.

C'est par contre particulièrement vrai pour les personnes ayant subi un accident de travail ou burn out :

- 38% expriment que la CAE leur a permis de choisir leur lieu de travail.
- 2% expriment que la présence de la CAE a joué un rôle fort sur leur choix de lieu de vie.
- pour 17,4%, la CAE a joué un rôle partiel à cet égard.
- De plus, 37,6% de ces entrepreneurs expriment que le fait d'être en CAE leur a permis de réduire les trajets domicile – travail par rapport à leur activité précédente.

• *Un cadre permettant de se relier aux entrepreneurs et qui limite la concurrence*

Les entrepreneurs de CAE déclarent que la majorité de leurs temps collectifs sont les temps informels, et non pas les projets collectifs, la gouvernance ou les formations. Au-delà des enjeux collectifs soulignés ici, on peut faire l'hypothèse que les temps informels, facilités grâce au fait d'être dans une coopérative et non pas seul dans son activité entrepreneuriale, contribuent au bien-être au travail.

55% des entrepreneurs déclarent considérer comme des « collègues ou des associés » les autres entrepreneurs de la CAE. Cela concerne 50% des entrepreneurs ayant subi un burn out ou un accident de la vie avant de rejoindre la CAE. Ce faible écart montre notamment que ces derniers ne sont pas nécessairement à la recherche de coopérations, mais plutôt à la recherche d'un cadre rassurant sur les dimensions accompagnement et sécurisation administrative pour le développement de leur activité. Enfin, comme vu précédemment, aucun ne considère les autres entrepreneurs comme des concurrents, quand bien même ils développent des activités similaires, voire identiques.

Ces éléments vont dans le sens d'un cadre de travail bienveillant.

DÉVELOPPER UN MODE D'ENTREPRENDRE IMPACTANT EN TERMES D'INNOVATION ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

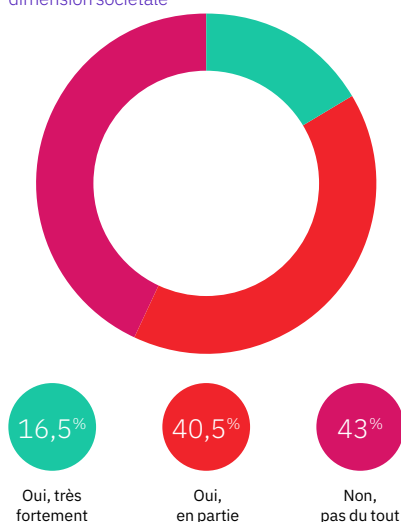
Si l'objet direct des CAE n'est pas d'accompagner exclusivement des projets entrepreneuriaux d'innovation et de responsabilité sociale, on observe toutefois qu'elles accueillent un nombre important de projets considérés comme tels par ceux qui les portent. Au-delà des effets de mode qui peuvent conduire un entrepreneur, plus aujourd'hui qu'hier, à voir une dimension sociale dans son activité, cela peut s'expliquer par l'adhésion aux valeurs coopératives défendues par le modèle et à la dimension d'innovation sociale qui lui est associée. Ici, l'hypothèse défendue n'est pas que les CAE renforcent la dimension d'innovation et de responsabilité sociale des activités développées par les entrepreneurs, mais plutôt qu'elles sont propices à accueillir des projets de cette nature, de par la sensibilité sociale des porteurs de projets qu'elle attire.

L'idée selon laquelle certains profils sont plus enclins à développer des projets d'innovation ou de responsabilité sociale ne s'avère pas pertinente, les écarts étant faibles entre les postures des plus jeunes (-35 ans), des plus qualifiés (bac +2 ou plus) et des anciens indépendants notamment. Par contre, les personnes ayant connu un burn out ou un accident de travail sont bien plus

nombreuses que la moyenne (+14%) à investir cette dimension. Il demeure que les CAE encouragent aussi les entrepreneurs à développer cette dimension d'innovation sociale dans leurs projets. Cet encouragement est partagé par l'ensemble des CAE du consortium. Autrement dit, il ne semble pas lié de manière prépondérante au secteur d'activité ni à une stratégie de positionnement de la CAE. A l'inverse, cette dimension semble inhérente au modèle de la CAE, comme si l'entrepreneuriat dans ce modèle suscitait une attention plus forte à des finalités autres que la seule poursuite du profit.

Toutefois, si les CAE s'inscrivent bien dans une dynamique à la fois de portage et d'accompagnement vers des dimensions d'innovation et de responsabilité sociale, du fait des valeurs qu'elles incarnent et transmettent, elles n'ont pas pour impact significatif d'accompagner la transformation des projets vers ces dimensions. Elles garantissent plutôt un accueil favorable et une prise en considération de ces dimensions, généralement délaissées ou mises au second plan dans le champ de l'accompagnement conventionnel à l'entrepreneuriat.

Figure 54 - Projets entrepreneuriaux avec une dimension sociale



- Les CAE, des organisations qui correspondent aux acteurs de l'innovation et de la responsabilité sociale

57% des entrepreneurs expriment que leur projet a une dimension d'innovation et/ou responsabilité sociale (16,6% expriment que cette dimension est forte dans le projet, et 40,5% en partie).

Cela représente un taux relativement conséquent, qui est identique chez les CAE généralistes et les CAE sectorielles. Pour un grand nombre d'entrepreneurs (56,7%), cette dimension était déjà inscrite dans leur projet lorsqu'ils ont intégré la CAE. Cela peut nous amener à émettre l'hypothèse que le modèle des CAE est privilégié par ces entrepreneurs engagés. Il est intéressant de noter que 52% des plus jeunes (moins de 35 ans) et 58% des plus diplômés estiment que leur projet comporte une dimension innovation et/ou responsabilité sociale, ce qui ne représente pas un écart fort par rapport à la moyenne des entrepreneurs en CAE.

En revanche, 63% des personnes ayant connu un burn out ou un accident de travail estiment que le projet porte une dimension d'innovation et de responsabilité sociale et 21,2% estiment que cette dimension est forte dans leur projet. Nous pouvons faire l'hypothèse d'une volonté renforcée de développer une activité porteuse de sens au regard de l'expérience vécue.

Figure 55 - Projets entrepreneuriaux avec une dimension sociétale parmi les entrepreneurs ayant connu un burn out ou un accident de travail

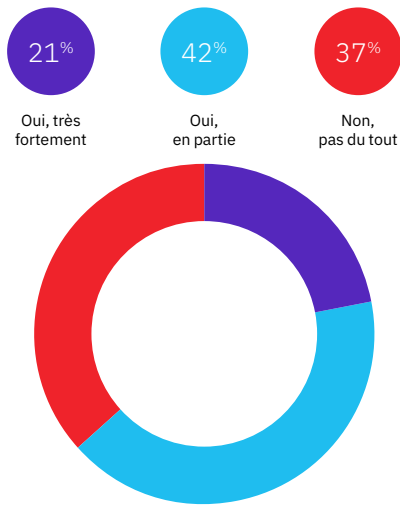


Figure 56 - Évolution de la dimension sociétale du projet depuis l'entrée en CAE selon les entrepreneurs

- Non, le projet était déjà inscrit dans cette dimension sociétale et il n'y a pas eu d'évolution à ce sujet
- Oui, la dimension sociétale a été initiée au sein de la CAE
- Oui, la dimension sociétale s'est renforcée au sein de la CAE



Figure 57 - Évolution de la dimension sociétale du projet depuis l'entrée en CAE comparée entre la totalité des entrepreneurs et ceux ayant connu un burn out ou accident de travail

- Oui, la dimension sociétale a été initiée au sein de la CAE
- Oui, la dimension sociétale s'est renforcée au sein de la CAE
- Non, le projet était déjà inscrit dans cette dimension sociétale et il n'y a pas eu d'évolution à ce sujet

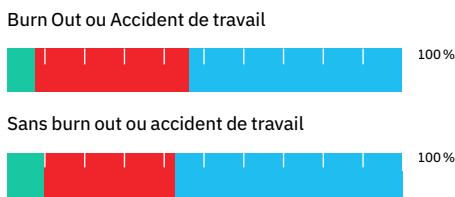
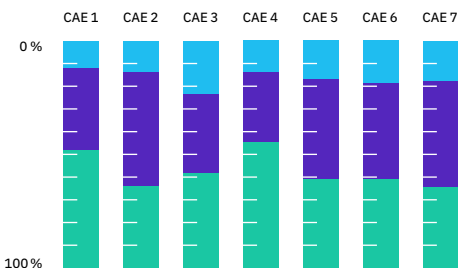


Figure 58 - Projets entrepreneuriaux avec une dimension sociétale, par CAE

- Oui, très fortement
- Oui, en partie
- Non, pas du tout



• Les CAE, des organisations orientées en partie vers l'innovation et la responsabilité sociétale

Plus de 70% des répondants estiment que le collectif d'entrepreneurs a joué un rôle dans l'évolution de leur projet de manière générale et plus de 84% estiment que l'équipe d'appui a joué un rôle dans cette évolution (de manière plus ou moins significative). Parmi les évolutions apportées, on constate une place notable aux dimensions sociétales (innovation et responsabilité sociétale) des projets.

En effet, 43% des entrepreneurs qui déclarent que leur projet a une dimension sociétale estiment que la CAE a joué un rôle dans cette dimension du projet. 8% déclarent même que c'est grâce à la CAE que leur projet a pris cette dimension. Les écarts que l'on peut constater sont pour les plus jeunes ou les entrepreneurs ayant connu un burn out ou accident de travail. Parmi les entrepreneurs de moins de 35 ans, c'est pour 16,5% d'entre eux que la CAE a permis d'initier la dimension innovation / responsabilité sociétale, soit plus du double des entrepreneurs plus âgés.

53% des entrepreneurs ayant connu un burn out ou un accident de travail estiment que cette dimension était déjà initiée à leur arrivée dans la CAE.

Ainsi, les entrepreneurs en CAE ne paraissent pas s'orienter initialement vers des projets plus sociétaux que les autres entrepreneurs, voire moins. Pour 7% d'entre eux, la CAE a permis d'initier la dimension sociétale (écart minime avec les autres entrepreneurs). Par contre, 39% d'entre eux déclarent que la CAE a aidé à renforcer cette dimension (6% de plus que pour les autres).

• Une dimension d'innovation et de responsabilité sociétale partagée par l'ensemble des CAE

Alors qu'on aurait pu faire l'hypothèse que cette dimension d'innovation et de responsabilité sociétale dépendait fortement des secteurs d'activité ou bien des individus au sein des CAE (équipe d'appui notamment et direction), nous constatons qu'il n'y a pas d'écart majeur entre les CAE sur le degré d'implication des entrepreneurs en matière d'innovation et de responsabilité sociétale.

Il en va de même sur le rôle joué par les CAE dans l'orientation en matière d'innovation et responsabilité sociétale. Le principal écart concerne une CAE (CAE4) pour laquelle le rôle de la CAE semble plus réduit dans la mesure où les projets étaient déjà plus fortement ancrés sur cette dimension.

Figure 59 - Évolution de la dimension sociétale du projet depuis l'entrée en CAE, par CAE

- Oui, la dim. sociétale a été initiée au sein de la CAE
- Oui, la dim. sociétale s'est renforcée au sein de la CAE
- Non, le projet était déjà inscrit dans cette dimension sociétale et il n'y a pas eu d'évolution à ce sujet

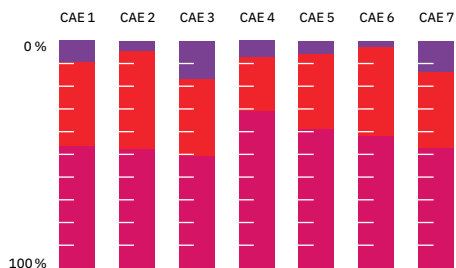
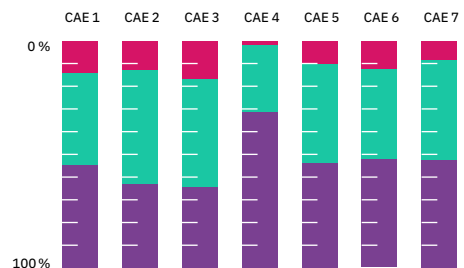


Figure 60 - Rôle de la CAE dans la dimension sociétale du projet selon les entrepreneurs, par CAE

- Oui, très fortement
- Oui, en partie
- Non, pas du tout



FAVORISER L'ACTIVITÉ SUR TOUS LES TERRITOIRES

Les CAE permettent le développement d'activités sur une multitude de territoires (QPV, milieu urbain, milieu rural, etc.) et notamment sur les territoires ruraux. La présence de CAE sur certains territoires joue un rôle déterminant pour des entrepreneurs qui n'auraient pas su comment développer leur activité en l'absence de la CAE. Si ce nombre n'est pas majoritaire, il permet néanmoins de développer de l'activité économique supplémentaire sur ces territoires.

Pour autant, si la CAE favorise l'activité sur tous les territoires, le format de la CAE ne permet pas de répondre à tous les freins liés à la localisation en milieu rural (isolement, distance, etc.).

Par ailleurs, il est important de noter que l'activité économique produite par les entrepreneurs des CAE cible principalement les territoires de proximité avec des offres de service majoritairement destinées aux acteurs proches (l'échelle départementale étant le territoire d'interven-

tion le plus couramment développé par les entrepreneurs des CAE interrogées).

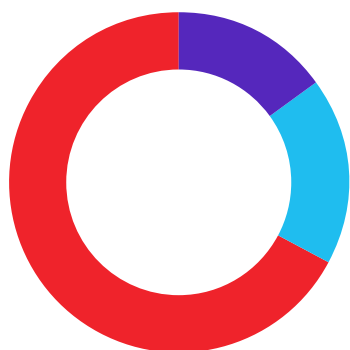
Ainsi, les CAE interviennent à deux niveaux :

- ° Permettre à des entrepreneurs de développer leur activité sur des territoires où il est parfois plus complexe d'être accompagné, d'avoir un collectif sur qui s'appuyer, etc.

- ° Développer les services et les produits sur leur territoire et pour leur territoire.

Les entrepreneurs des CAE sont plus fortement impliqués au niveau citoyen (investissement politique, associatif autre, etc.) que la moyenne de la population française. Si une part conséquente de ces entrepreneurs déclarent qu'ils auraient eu le même investissement même s'ils n'avaient pas été en CAE, on constate néanmoins que près de 30% d'entre eux n'auraient pas pu avoir le même degré d'investissement dans un autre cadre.

Figure 61 - Rôle de la CAE dans le choix du territoire



• La CAE, levier de développement des territoires ?

Pour près de 15% des entrepreneurs, la présence de la CAE sur le territoire où ils vivent a joué un rôle déterminant dans le choix de leur lieu d'habitation. Et pour 18% des entrepreneurs, la présence de la CAE a en partie contribué à leur choix. Si moins de 2% expriment que sans la CAE, ils auraient dû déménager pour créer leur activité, plus de 10% des entrepreneurs expriment qu'ils n'auraient pas déménagé, mais qu'ils n'auraient alors sans doute pas créé leur activité.

Dans le cas des CAE installées en milieu rural, ils sont 32% d'entrepreneurs à affirmer que la localisation de la CAE a joué un rôle prédominant dans la capacité à développer leur activité. Et 15% des entrepreneurs expliquent que, sans la CAE, ils auraient dû déménager pour développer leur activité, ou bien ils ne l'auraient pas développée.

Au-delà de leur présence sur le territoire, les entrepreneurs développent une activité économique sur le territoire. Le taux d'activité mené à l'international est très faible (moins de 7%). C'est davantage à des échelles de proximité qu'interviennent les entrepreneurs :

- 12,8% interviennent à l'échelle locale
- 17,6% interviennent à l'échelle des communes alentours
- 24,5% interviennent à l'échelle départementale
- 17,34% interviennent à l'échelle régionale
- 19,7% interviennent à l'échelle nationale

Des écarts existent entre CAE mais, en dehors de la CAE intervenant sur le secteur culturel pour laquelle l'échelle nationale est prépondérante, les échelons de proximité priment.

Figure 62 - Périmètre géographique d'intervention des entrepreneurs, par CAE

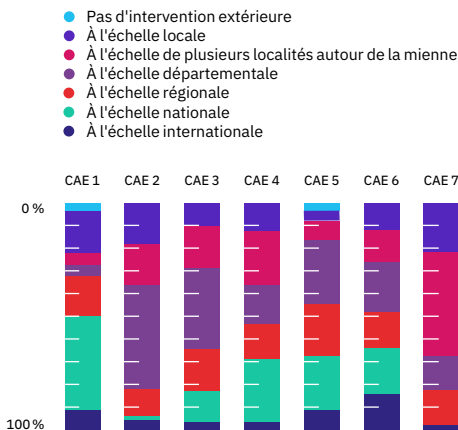


Figure 63 - Type d'espace de travail des entrepreneurs en CAE

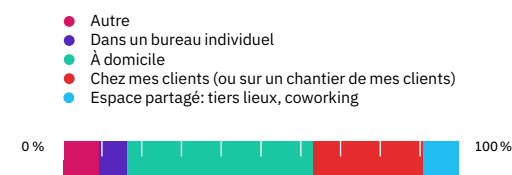


Figure 64 - Périmètre géographique d'intervention des entrepreneurs, par CAE

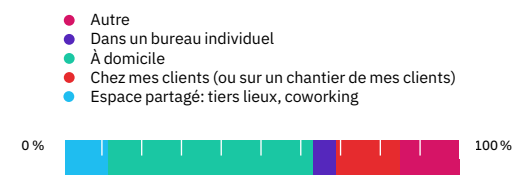


Figure 65 - Type d'espace de travail des entrepreneurs, par CAE

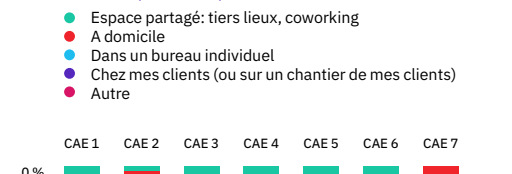
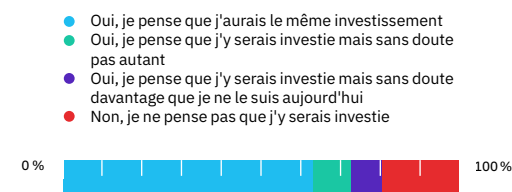


Figure 66 - Relation entre investissement extérieur et investissement dans la CAE



• Un enjeu à maintenir et à développer la CAE dans les territoires ruraux et dans les QPV

Lors des entretiens réalisés avec les partenaires, certains acteurs publics se sont positionnés en co-construction et en soutien aux actions des CAE de leurs territoires, qu'ils considèrent comme de véritables partenaires de la politique locale.

Les partenaires de la CAE reconnaissent que celle-ci génère de l'activité économique sur les territoires. Une collectivité régionale exprimait sa volonté - traduite par un soutien financier actif - que "l'outil CAE", considéré comme un très bon modèle en monde rural comme urbain, puisse investir l'ensemble du territoire afin de proposer un maillage complet de celui-ci. Ce témoignage corrobore le fait que les CAE sont identifiées comme des modèles ayant un intérêt fort sur les territoires les moins dotés.

• Les CAE permettent en partie de choisir son espace de travail

Les entrepreneurs travaillent pour la plupart à leur domicile la majorité du temps (46,9% des entrepreneurs), ou chez leurs clients en fonction de leur activité (28%). L'usage du domicile comme lieu de travail est d'autant plus fort pour les entrepreneurs qui sont dans une CAE située en milieu rural.

L'usage d'un bureau individuel ou d'un espace partagé reste limité.

Pour plus de 50% d'entre eux, ce lieu de travail (domicile, tiers lieux, etc.) ne correspond pas à un choix. Ils considèrent ne pas avoir eu d'autres options pour des raisons liées à leur métier ou bien des raisons budgétaires. Le coût (38%) et la proximité (30%) sont les deux autres principales raisons qui orientent le choix du lieu de travail.

Quel est le rôle et/ou la place de la CAE dans la localisation du travail ? Être en CAE a permis de choisir le lieu de travail pour 34% des entrepreneurs, ce n'est donc pas un levier pour 66% d'entre eux.

Pour les entrepreneurs de CAE en milieu rural, 60% d'entre eux estiment qu'être dans la CAE ne leur a pas permis de choisir le lieu où ils travaillent. Ainsi, si ce pourcentage est un peu moins élevé que sur la moyenne, l'intégration d'une CAE en milieu rural n'est pas majoritairement perçue comme un levier facilitant le choix de la localisation géographique du travail.

Cela dépend bien évidemment des secteurs d'activité, dans la mesure où certaines activités imposent une présence chez le client.

Il est par ailleurs important de noter que, malgré la capacité, pour un certain nombre d'entrepreneurs, de choisir leur lieu de travail et d'avoir une certaine flexibilité à cet égard, la distance géographique peut demeurer un frein dans l'investissement dans la CAE.

• La CAE contribue à relier l'entrepreneur à son territoire au travers de l'engagement sociétal

75% des entrepreneurs sont investis dans des activités en dehors de leur activité professionnelle (mandats politiques, associations, etc.). Ces taux sont très nettement supérieurs à la moyenne nationale (40% des plus de 16 ans sont investis dans une association, INSEE 2016). Ils considèrent en outre (pour 19% d'entre eux) qu'ils n'y seraient pas investis s'ils n'avaient pas développé leur activité au sein d'une CAE.

Enfin, 9,5% déclarent qu'ils n'auraient pas pu s'y investir autant. Par contre, 7,5% d'entre eux pensent qu'ils auraient, au contraire, pu s'investir davantage s'ils n'étaient pas en CAE. Ces taux sont similaires pour les anciens indépendants et les anciens salariés.

OPTIMISER ET RATIONALISER LES FINANCEMENTS PUBLICS DE PRISE EN CHARGE DE LA NON-EMPLOYABILITÉ

Les CAE contribuent de manière effective et notable à optimiser les financements publics de prise en charge de la non-employabilité :

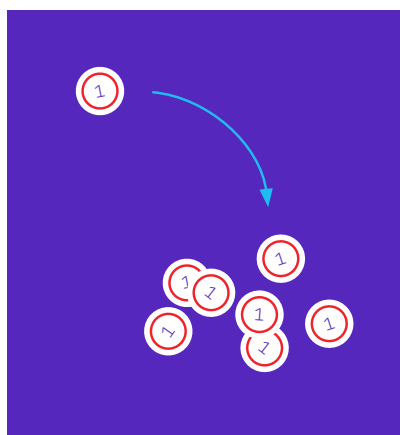
- en permettant aux publics demandeurs d'emplois ou titulaires du RSA de générer des revenus d'activité au sein de la CAE
- en assurant à des personnes sous statut salarié d'assurer un revenu leur permettant de se dispenser des allocations publiques, qu'elles auraient perçues autrement.

Elles assurent ainsi un enrichissement financier des publics en création d'activité permettant d'alimenter la « machine » économique, principalement par la contribution aux recettes sociales et fiscales, mais aussi par les économies d'aides qui seraient sinon versées à cette population.

Si cet enrichissement ne doit pas être appréhendé en premier lieu et uniquement comme financier (cf. les effets précédents), il souligne combien la CAE est un mode d'entreprendre qui a trouvé son modèle, celui-ci étant hybride et reposant sur une composante publique indispensable, opérée en contrepartie des retombées sociétales assurées par la CAE.

Pour un euro public investi dans une CAE au titre des subventions, ce sont au moins 7 euros qui sont ainsi générés par la CAE en recettes (sociales, fiscales) et économies d'aides pour la puissance publique.

Pour 1 euro investi dans la CAE par les pouvoirs publics, la CAE génère plus de 7 euros en économies d'aides et en ressources sociales et fiscales



Les données présentées ci-après se rapportent à une population de 619 entrepreneurs-salariés travaillant au sein de 6 CAE (certaines sectorielles, d'autres généralistes ; certaines présentes en milieu rural, d'autres en milieu urbain dense). Les entrepreneurs-salariés représentent un effectif de 180 ETP pour un total de 327.614 heures rémunérées. Les salaires nets générés par les activités au sein des CAE représentant 4,2 millions d'euros.

Les équipes permanentes des CAE intègrent 60 salariés, pour 43 ETP, ce qui permet de se représenter un taux d'encadrement de

- 0,24 etp/équipe par etp/coopérateur
- 14,3 etp/équipe par coopérateur

Le salaire net annuel moyen par ETP rémunéré est de 23 651 euros, soit 1,6 fois le SMIC. 73% des entrepreneurs-salariés disposent de revenus générés par la CAE.

- *Un ratio coût-bénéfice relativement élevé pour les CAE au bénéfice de la puissance publique*

Pour 1 euro investi par la puissance publique, la CAE génère 7,33 euros de recettes et d'économies pour la puissance publique. Alors que le montant global des subventions publique perçues au titre de leur mission d'utilité sociale avoisinent les 840 000 euros (soit une moyenne de 140 000 euros par CAE), les 6 CAE ont généré, principalement au travers des recettes sociales et fiscales, plus de 6 millions d'euros, dont 82% sur les seuls coopérateurs.

Ces recettes sociales et fiscales sont notamment :

- Les charges patronales relatives aux salaires générés (26%).
- Les charges salariales relatives aux salaires générés (27%).
- La TVA nette générée (28%).
- L'augmentation théorique de l'impôt (5%).
- L'impact des revenus générés sur la fiscalité indirecte (14%).

Figure 67 - Ratios coût -bénéfice avec les aides de la CAF



Figure 68 - Principaux financeurs publics des CAE du consortium

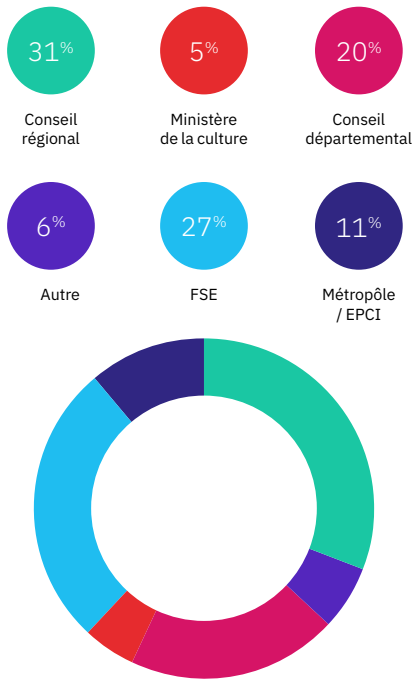
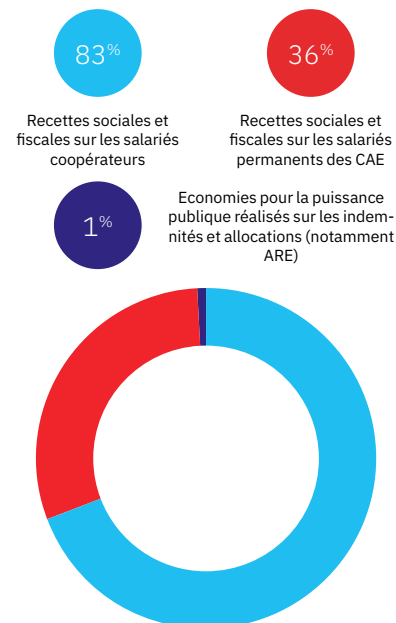


Figure 69 - Typologies de recettes et économiques pour la puissance publique



En prenant en considération les économies réalisées sur les aides CAF (plus difficilement objectivables), le rapport coût-bénéfice demeure encore plus favorable aux CAE.

- *Un ratio coût-bénéfice largement dépendant de l'activité générée par la CAE pour ses entrepreneurs salariés*

Les CAE perçoivent un soutien public moyen d'environ 1 351 euros par entrepreneur-salarié accompagné. En retour, le passage en CAE génère sur la même période 9 931 euros de recettes et d'économies pour la puissance publique, par entrepreneur.

Le soutien public aux CAE du consortium se décompose de la manière comme sur la figure 68.

Les recettes et économies pour la puissance publique se décomposent comme sur la figure 69.

- *Un ratio coût-bénéfice positif généré par l'ensemble des entrepreneurs, mais de façon déséquilibrée*

Les entrepreneurs-salariés sont ceux qui contribuent le plus aux ressources générées pour la puissance publique sous la forme de recettes sociales.

L'écart entre les allocations théoriquement perçues et les allocations effectivement perçues est ressenti principalement sur les demandeurs d'emploi ; chiffre qu'il faut mettre en correspondance avec le fait que l'échantillon est composé d'un nombre important de demandeurs d'emploi indemnisés au regard du nombre de bénéficiaires du RSA. Néanmoins sur ces deux populations, on observe des écarts positifs, ce qui signifie que l'activité générée au sein de la CAE a conduit à réduire les allocations effectivement versées par les pouvoirs publics à ces deux populations, bien que cette réduction demeure marginale pour les bénéficiaires du RSA.

Figure 70 - Répartition des coûts-bénéfices entre les différents coopérateurs des CAE

	Somme Ecart allocation	Somme de charges salariales liées à la CAE
Autre statut	-	1 746,62 €
DE indemnisé	102 254,81 €	109 244,40 €
DE non indemnisé	-	74 782,85 €
Etudiant	-	-
RSA	3 754,87 €	13 607,52 €
Salarié	-	1 123 424,75 €
TNS	-	35 811,50 €
Total général	106 009,68 €	1 358 617,65 €

Somme de charges patronales versées par la CAE	Somme écart impot attribuable	Somme ecart revenus CAF attribuable	Somme Ecart fiscalité indirecte attribuable
1 822,56 €	-	576,00 €	1 262,88 €
100 170,27 €	17 498,28 €	30 883,30 €	24 804,30 €
79 596,38 €	9 637,73 €	-	47 635,36 €
-	-	-	-
10 389,50 €	2 458,47 €	6 741,79 €	3 347,32 €
1 123 408,15 €	191 657,97 €	590 141,55 €	617 498,06 €
30 055,75 €	3 505,74 €	23 619,07 €	19 027,45 €
1 345 442,62 €	224 758,20 €	611 961,70 €	714 575,37 €

→ EN SAVOIR PLUS :
CONTACTEZ -NOUS
info@cooperer.coop

